

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL DE LA VILLE DE PANTIN

- Document final et programme d'actions -

<u>POURQUOI UN PLAN CLIMAT ?</u>	<u>2</u>
<u>Les enjeux globaux du changement climatique</u>	<u>3</u>
<u>Quels objectifs pour le Plan Climat de Pantin ?</u>	<u>4</u>
<u>Retour sur la construction du PCAET de Pantin</u>	<u>4</u>
<u>1. Le diagnostic</u>	<u>5</u>
<u>2. La concertation</u>	<u>8</u>
<u>3. La construction du programme d'actions</u>	<u>8</u>
<u>LE PROGRAMME D' ACTIONS DU PLAN CLIMAT</u>	<u>10</u>
<u>Axe A - Tendre vers une ville plus verte et économe en énergie</u>	<u>10</u>
<u>Axe B - S'engager dans des pratiques de consommation responsable</u>	<u>11</u>
<u>Axe C - Promouvoir des modes de déplacements moins énergivores et moins polluants</u>	<u>11</u>
<u>Axe D - Poursuivre les efforts d'exemplarité de la ville</u>	<u>11</u>

POURQUOI UN PLAN CLIMAT ?

Au cours du XXe siècle, la température moyenne de la planète a augmenté de 0,7°C et s'est considérablement accéléré ces trente dernières années. Sur cette même période une diminution de la couverture neigeuse et de la masse de glace et l'augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des événements climatiques extrêmes ont été observées.

Tous ces événements témoignent d'un réchauffement global du climat de la planète. Il est établi aujourd'hui que ce réchauffement est dû à l'intensification du phénomène de l'effet de serre résultant de l'activité humaine. Le changement climatique impose donc de modifier fondamentalement le rapport de l'homme à son environnement, et par là le développement économique tel que l'être humain l'a conçu depuis plusieurs générations. A défaut, c'est l'avenir de la planète, et donc celui de l'espèce humaine, qui seront en péril.

Si l'échelle du problème est planétaire, l'échelle des réponses est multiple : une action solidaire des États, des collectivités locales et de tout à chacun est nécessaire pour répondre à ce défi majeur qui implique à la fois la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre¹, l'adaptation aux effets de long terme, la sobriété et la transition énergétique.

Dans ces conditions, la ville de Pantin, désireuse de prendre sa part de responsabilité et de solidarité, a décidé de se doter d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce plan procède d'une part, de la mise en œuvre de la loi de transition énergétique et s'inscrit, d'autre part dans la continuité de la politique municipale volontaire menée en matière de développement durable depuis le début des années 2000 qui a permis notamment, l'adoption du premier Agenda 21 de Seine-Saint-Denis en 2006. Les différents axes stratégiques déclinés dans les pages suivantes sont le fruit d'un travail entamé dès 2013, avec la réalisation du bilan carbone de la ville et poursuivi en 2015 par la démarche de consultation « Parlons climat ! », mutualisé avec l'établissement public Est Ensemble et les villes de Bagnolet, Bobigny et Bondy. Ils se concrétisent par 35 actions, rassemblant de manière exhaustive les actions déjà engagées par la Ville pour une meilleure visibilité, des nouvelles actions rendant compte d'une ambition renouvelée de la Ville sur le chemin de cette transition, et des actions prospectives permettant de poser quelques jalons pour la décennie à venir.

Avec ce plan, la Ville souhaite contribuer à un projet d'un territoire résolument engagé sur la voie d'un développement durable, économe en ressources mais créatif et innovant, préservant l'environnement et la qualité de vie de ses habitants, et notamment des plus vulnérables d'entre eux.

¹ L'effet de serre est un mécanisme naturel qui permet le maintien de la température moyenne de 15°C sur terre. Cependant les activités humaines (agriculture, industrie, transport, etc.), et en particulier la combustion des énergies fossiles entraînent l'émission de gaz à effet de serre (GES), tels le dioxyde de carbone (CO₂) ou le méthane (CH₄), dans l'atmosphère et augmente artificiellement ce phénomène.

Les enjeux globaux du changement climatique

Le changement climatique est un phénomène mondial, lié à une augmentation de la concentration en gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère terrestre, qui se traduit par une augmentation de la température moyenne mondiale, mesurée depuis les années 1950. **Les activités humaines (notamment via l'utilisation des énergies fossiles) constituent la cause principale de ce phénomène tel que l'ont largement documenté sur un plan scientifique** les travaux du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), groupe de travail créé par l'ONU en 1988.

Les experts du GIEC s'accordent sur le fait qu'une augmentation de la température moyenne supérieure à 2°C entraînerait un « emballement » des épisodes climatiques extrêmes, aux répercussions graves sur les plans environnementaux, économiques, sanitaires et, par voie de conséquence, sociaux et politiques (sécheresses, inondations, famines, cultures dévastées, conflits liés aux ressources naturelles, réfugiés climatiques...). Or, si rien n'était fait, la tendance observée aujourd'hui en matière d'émissions de GES nous conduirait à un scénario de réchauffement estimé à +4,8°C à l'horizon 2100 à l'échelle mondiale (GIEC, 2014).

Quelles que soient les réponses qui seront apportées, le changement climatique est un phénomène en marche, dont une partie des effets sont déjà connus ou prévisibles. A simple titre d'exemple, en France, et plus particulièrement au niveau des agglomérations urbaines importantes (du fait du phénomène d'îlot de chaleur urbain), la fréquence des épisodes caniculaires augmentera de façon certaine dans les décennies à venir.

C'est pourquoi **la communauté internationale se mobilise pour se fixer des objectifs de réduction d'émission des GES**, notamment dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). L'Accord de Paris, fruit des négociations de la Conférence de Paris sur le Climat (COP 21), entré en vigueur le 4 novembre 2016, prévoit de contenir le réchauffement climatique « nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels ». Les tendances actuelles montrent cependant que cet objectif sera très difficilement atteignable. Les négociations de la COP 22 (Marrakech, 2016) et COP 23 (Bonn, 2017) ont pour enjeu principal de préciser les modalités d'application de l'Accord de Paris.

L'Union européenne quant à elle a adopté en décembre 2008 un paquet « climat-énergie » (Directive des « 3x20 ») définissant ses propres objectifs de lutte contre le changement climatique d'ici 2020 :

- diminuer de 20% des émissions de gaz à effet de serre des pays de l'UE ;
- atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen ;
- réaliser 20 % d'économies d'énergie.

Pour sa part, **la France s'est engagée dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique de 2015** à :

- réduire ses émissions de GES de 40% en 2030 et de 75% en 2050² par rapport à leur niveau de 1990,
- diminuer de 20% la consommation totale d'énergie en 2030 par rapport à 2012,
- porter la part des énergies renouvelables à 32 % dans le mix énergétique en 2030.

2 Cela correspond à l'objectif du « Facteur 4 », défini dans la loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique (POPE) de 2005.

Définis au plan national, ces objectifs doivent désormais être déclinés aux différents échelons de l'organisation territoriale par les collectivités territoriales.

Le Plan climat de la ville de Pantin s'inscrit dans ce cadre et cette volonté d'y contribuer.

Quels objectifs pour le Plan Climat de Pantin ?

Le Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET) est un programme d'actions révisable tous les 5 ans, qui doit permettre de répondre aux enjeux du changement climatique et de la transition énergétique sur le territoire en articulation avec les autres démarches menées par l'EPT Est Ensemble et la Métropole Grand Paris.

Le PCAET définit un ensemble d'actions opérationnelles qui doivent concourir à la concrétisation au niveau local de deux objectifs principaux :

- **doter la Ville d'une stratégie transversale en matière de transition énergétique.** Les actions doivent en effet permettre de réduire les consommations d'énergies (et donc les émissions de gaz à effet de serre attachées) d'améliorer la qualité de l'air et d'adapter le territoire pantinois aux effets à long terme du changement climatique.
- **mobiliser les acteurs du territoire autour de la problématique énergie-climat** (80% des émissions de GES d'un territoire ne sont pas liées directement aux compétences de la collectivité).

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, il doit être mis en œuvre de façon articulée avec les outils, projets et politiques sectorielles de la Ville : PLU, opérations de renouvellement urbain, conseils de quartiers, projet éducatif, etc.

Le PCAET engage la Ville sur de nouvelles actions mais s'inscrit également dans la continuation et la valorisation de l'action municipale menée depuis 2001 : dynamique initiée par l'Agenda 21, réalisations exemplaires de plusieurs opérations d'aménagement, ambition en matière d'urbanisme et de végétalisation de l'espace public, excellence de la gestion des espaces verts, nombreuses actions de sensibilisation du grand public...

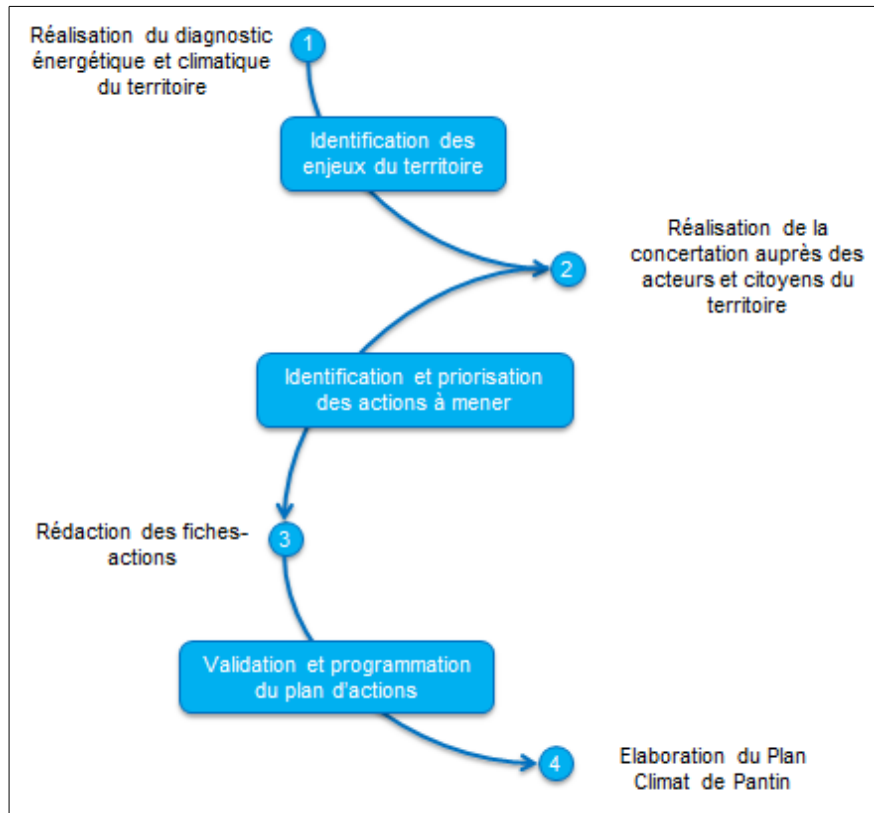
Ainsi, trois types d'action sont à distinguer, celles relevant d'actions de « continuité / valorisation » (15 actions), d'actions « nouvelles » (15 actions) ou d'actions « prospectives » (de moyen à long terme et/ou dont la faisabilité est encore à confirmer) (5 actions).

Retour sur la construction du PCAET de Pantin

En 2013, la Ville de Pantin, Est Ensemble et les autres villes membres de l'EPT³, se sont lancées dans une démarche commune d'élaboration de leurs PCAET respectifs afin d'harmoniser leurs données de références et de mutualiser les coûts. Cette démarche s'est déclinée en trois phases distinctes :

1. phase de diagnostic technique (ou Bilan carbone),
2. mobilisation et concertation des acteurs du territoire autour de la problématique énergie-climat,
3. co-construction du programme d'actions.

3 A l'exception de la Ville de Montreuil, déjà dotée alors de son Plan climat.



1. Le diagnostic

La réalisation du « Profil Climat » du territoire s'est déroulée sur l'année 2013. La méthodologie de quantification des émissions de gaz à effet de serre retenue a été celle du Bilan Carbone[®], développée par l'Ademe.

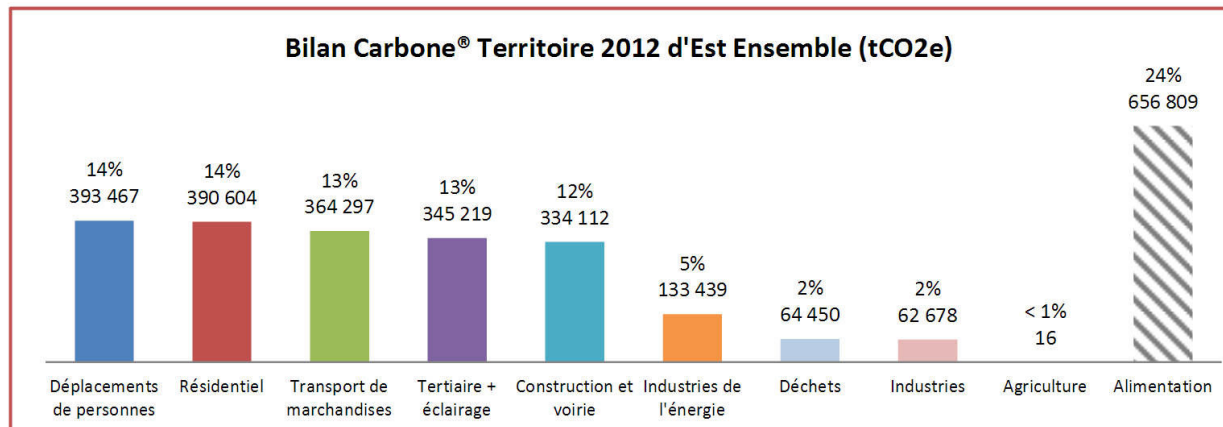
Le diagnostic territorial a été opéré à l'échelle d'Est Ensemble et complété par un diagnostic « Patrimoine et compétences » pour chacune des villes afin de mesurer l'impact énergie-climat de la gestion de leur patrimoine, flotte, et équipements divers respectifs.

Le bilan carbone du territoire

Ce diagnostic a couvert l'ensemble des émissions liées aux activités des habitants, des entreprises, des transports comme des administrations, etc. Il se double d'un bilan énergétique détaillé.

Le territoire d'Est Ensemble émet sur une année 2,7 millions teq. CO₂ (tonnes équivalent CO₂)⁴, ce qui correspond à la moyenne des agglomérations d'Île-de-France. Leur répartition entre facteurs d'émission est présentée dans le diagramme qui suit :

4 Soit une moyenne de 6,75 t. éq. CO₂ par habitant sur le territoire d'Est Ensemble.



Note : le poste Alimentation met en évidence l'importance des aliments consommés sur le territoire. Il est néanmoins présenté de manière isolé car son mode de calcul est soumis à une forte marge d'incertitude.

Ce portrait énergétique, valable à l'échelle de Pantin, fait apparaître quatre enjeux principaux :

- la **réduction des émissions de GES du bâti et des consommations d'énergie qui lui sont liées** : à Pantin, 13% des ménages (contre 15% à l'échelle d'Est Ensemble) se trouvent en situation de vulnérabilité énergétique, c'est-à-dire qu'ils éprouvent des difficultés pour payer leur factures d'énergie et/ou ne parviennent pas à se chauffer correctement. La **lutte contre la précarité énergétique** est donc une des priorités du présent plan d'actions ;
- la part des émissions liées aux **déplacements de personnes** sur le territoire d'Est Ensemble est légèrement plus importante que la moyenne nationale (14% contre 12,5%⁵) alors que le territoire bénéficie d'une desserte en transports en commun importante et diversifiée (métro, RER, tramway, bus). Cela est dû aux déplacements effectués au sein de l'agglomération parisienne traversant le territoire sans y avoir leurs points de départ et/ou d'arrivée. Ces émissions de GES impliquent aussi des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, oxyde d'azote, ozone) impactant négativement la **qualité de l'air**. Cette situation souligne le besoin de favoriser le report modal en faveur de modes de déplacement doux et/ou actifs. Ce besoin a donc été pris en compte par les actions du PCAET ayant trait aux déplacements ;
- les **produits de consommation courante, et en premier lieu l'alimentation**, représentent le principal poste d'émission des GES (24%). Ce poste est largement tributaire de comportements individuels. Toutefois, des actions sont possibles pour favoriser des produits de proximité, de saison, distribués en circuit court, issus d'une agriculture durable, ou de favoriser la valorisation des déchets (recyclage, consigne, compostage), comme l'illustreront plusieurs actions du plan climat ;
- l'**adaptation aux effets du changement climatique** constitue également à terme un enjeu essentiel pour la Ville de Pantin puisque, faisant partie d'une vaste agglomération urbaine dense, son territoire est sujet au phénomène d'îlot de chaleur urbain qui aggrave les effets des épisodes caniculaires amenés à se multiplier dans les prochaines décennies comme en attestent les travaux prospectifs du GIEC. Cet enjeu invite donc à poursuivre les actions de végétalisation et d'augmentation des espaces verts de la ville, que l'on retrouvera dans le programme du PCAET.

5 MEDDE, SOeS, Chiffres clés du climat France et monde, 2015 (chiffres de 2012).

Profil énergétique de la Ville de Pantin

Les consommations moyennes d'énergie par habitant, établies dans le Profil Climat d'Est Ensemble, placent Pantin parmi les villes les plus consommatrices du territoire. Les énergies les plus utilisées sur le territoire sont le **gaz naturel**, l'**électricité** et le **chauffage urbain**. La forte proportion de gaz naturel est due à son importante utilisation dans le secteur tertiaire (38,67% du mix énergétique), dans le secteur industriel (57,58%) et dans le secteur résidentiel (64%).

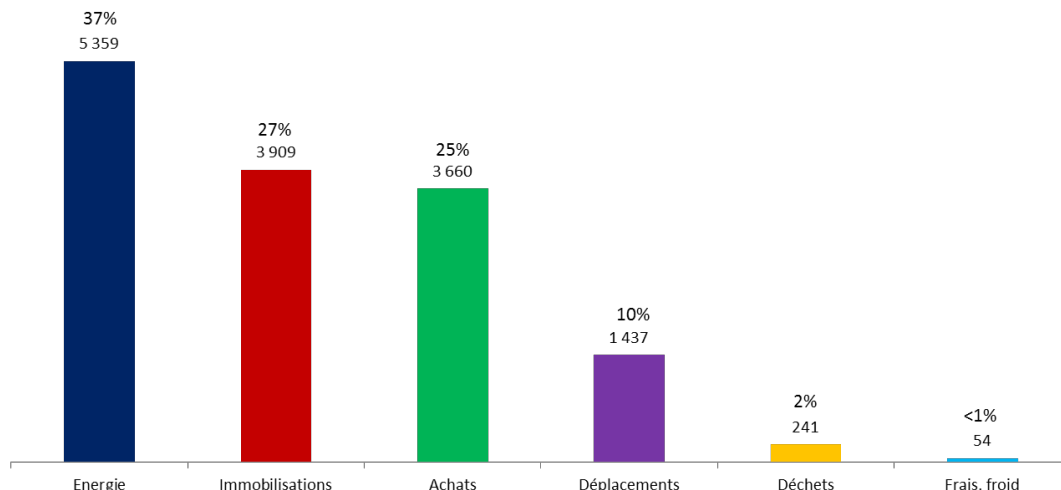
Les bâtiments **tertiaires** et **résidentiels** sont les premiers consommateurs d'énergie pour la ville de Pantin. A leur sujet on peut noter que :

- le parc résidentiel de Pantin est en moyenne assez ancien, puisque 58% des logements ont été construits avant 1975 (date de la première réglementation thermique), et sont donc particulièrement énergivores. Les enjeux de rénovation thermique des logements et de lutte contre la vulnérabilité énergétiques se confirment donc à l'échelle de la ville ;
- le tissu économique de Pantin est riche et diversifié, avec près de 400 entreprises recensées, notamment dans le domaine des activités spécialisées, scientifiques et techniques (avec forte valeur ajoutée), du transport et de l'entreposage ou dans le domaine industriel. C'est pourquoi une action d'incitation à la sobriété énergétique à l'attention des commerçants figure parmi les actions du Plan climat.

Le bilan carbone des services de la Ville de Pantin

Les consommations d'énergie et les émissions de GES liées directement aux activités de la Ville de Pantin en tant qu'administration : consommation d'énergie de son patrimoine (Hôtel de ville, écoles, gymnases, etc.), pratiques et déplacements des agents, activités des prestataires ou délégataires de service public dans le cadre des missions qui leur sont confiées par la Ville, ont également fait l'objet d'une estimation en 2013 via la méthodologie Bilan Carbone®.

Profil d'émissions de gaz à effet de serre par poste (teCO₂)



Les principaux postes d'émissions de la Ville de Pantin, en tant qu'administration, reflètent l'importance du patrimoine bâti, notamment les équipements scolaires, périscolaires, sportifs et culturels, qui génèrent de fait une part conséquente de la consommation énergétique globale de la Ville.

Le poste « Énergie » est le premier contributeur du profil de la Ville. Les consommations sont majoritairement dues au fonctionnement des équipements scolaires et périscolaires (54%). Ceci

s'explique par l'usage particulier de ces bâtiments et notamment le caractère sensible de leurs usagers. Les axes de réduction relèvent à la fois du comportement des usagers et de la performance thermique des bâtiments (rénovation/réhabilitation).

Le poste des « Immobilisations » – 27% des émissions de la ville – traduit l'importance de l'impact carbone des matériaux utilisés dans l'entretien, la rénovation ou le renouvellement des biens durables gérés par la Ville : bâtiments, voirie, véhicules, équipement informatique. Les bâtiments représentent 54% des émissions de ce poste.

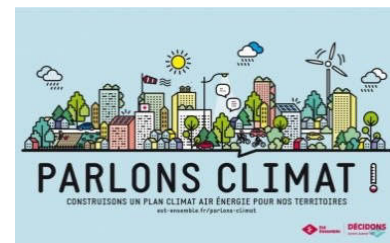
Le poste « Achats » qui représente 25% des émissions est dû à 68% par la fourniture de repas (en milieu scolaire et extra-scolaire). Ceci montre également le poids carbone important des denrées alimentaires. La politique de commande publique est évidemment un levier important à ce sujet.

Les déplacements des agents, par leur volume et leurs modalités, offrent une certaine marge de manœuvre quant aux possibilités d'en réduire l'impact : renouvellement de la flotte de véhicules municipaux et développement de motorisations alternatives, report modal, incitation au covoiturage, interroger la nécessité de certains déplacements...

2. La concertation

Suite au diagnostic Bilan carbone achevé fin 2013, et sur la base de ses enseignements, une phase de concertation a suivi afin de pouvoir prendre en considération les idées et propositions des habitants et associations sur les objectifs à poursuivre dans le cadre du Plan climat :

Le dispositif de concertation baptisé « **Parlons Climat !** » a ainsi prévu plusieurs temps de concertation sur le printemps 2015 :



- une enquête en ligne, accessible depuis les sites de la Ville et d'Est Ensemble ;
- un stand d'information et de concertation tenu sur la journée du dimanche 31 mai, à l'occasion du Marché du développement durable, organisé dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable ;
- une réunion de concertation ouverte à tous, organisé sur le principe du World café⁶ tenue le 4 juin à la Cité régionale de l'environnement à Pantin, qui a réuni habitants, associations, élus et services de la Ville.

La concertation a permis de consulter un peu plus de 450 personnes et de recueillir 44 pistes d'actions, formalisées notamment dans le cadre du World café.

3. La construction du programme d'actions

A l'issue de la phase de concertation, les pistes d'actions formulées ont été reprises et enrichies pour définir le programme d'actions du Plan Climat, à travers une série d'étapes de travail collaboratif :

- Tenue d'un comité technique ad hoc en mai 2016, réunissant les élus, l'ensemble des services concernés et la mission environnement et développement durable de la Ville ;
- Validation en juin 2016 des principaux axes de travail par le Maire ;

6 Technique d'organisation de la discussion de groupe, basé sur le principe d'intelligence collective, permettant de faire émerger des propositions concrètes et partagées par tous.

- Consultation à l'été et l'automne 2016 des élus et des services concernant les actions relevant de leur secteur pour valider le principe des actions présentées, les compléter le cas échéant, et les rendre opérationnelles ;
- Rédaction des fiches-actions entre l'automne 2016 et l'été 2017 via un travail itératif entre services de la Ville et élus concernés;
- Délibération visant l'adoption du PCAET en Conseil municipal en novembre 2017.

Le programme d'actions final proposé est ainsi composé de 35 actions, organisées selon quatre grands enjeux, présentés à la suite. Il a été adopté par le Conseil municipal de la Ville de Pantin du 23 novembre 2017.

LE PROGRAMME D' ACTIONS DU PLAN CLIMAT

Le programme d'actions du PCAET se décline en 4 axes répondant aux enjeux du territoire et de l'administration pantinoise mis en évidence dans le diagnostic :

Si l'ensemble des actions relèvent des domaines de compétences de la Ville, de nombreux partenariats sont identifiés comme nécessaires à la réalisation d'un certain nombre d'entre elles, notamment avec l'EPT Est Ensemble.

Axe A - Tendre vers une ville plus verte et économe en énergie

Cet axe recouvre les enjeux d'un urbanisme et d'un aménagement durables avec des ambitions renforcées en matière de prescriptions environnementales dans le plan local d'urbanisme, le renforcement des constructions ecoexemplaires, une végétalisation accrue du patrimoine bâti de l'espace public et du patrimoine des entreprises et institutions présents sur le territoire, et dans le cadre d'opérations d'aménagement. Il s'inscrit également dans la perspective de la transition énergétique et la recherche de la sobriété en donnant la priorité à l'accélération de la rénovation thermique du patrimoine bâti de la ville, ou la lutte contre la précarité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

A1_Renforcer la dimension environnementale du Plan local d'urbanisme de Pantin

A2_Mettre en place une charte d'éco-construction pour les opérateurs de logements

A3_Augmenter la superficie des parcs et des espaces verts de la ville

A4_Protéger et renforcer le patrimoine arboré de la ville de 100 arbres et 5000 arbustes par an

A5_Dédier les friches urbaines à la végétalisation et à l'agriculture

A6_Permettre aux habitants de contribuer à la végétalisation de la Ville via le permis de végétaliser

A7_Lancer un appel à projets à destination des entreprises des établissements scolaires et des administrations du territoire pour favoriser la végétalisation de la Ville

A8_Construire des bâtiments publics en matériaux biosourcés

A9_Programmer la rénovation thermique du parc bâti de la Ville au niveau minimal de la RT dans l'existant – 10 %

A10_Développer la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le bâti municipal (hors PLU)

A11_Faciliter l'émergence d'une coopérative citoyenne de production locale d'énergie renouvelable (EnR)

A12_Sensibiliser les habitants à la maîtrise de leur consommation énergétique

A 13_Lutter contre la précarité énergétique en favorisant l'auto-réhabilitation (AR) des logements par les habitants

A14_Fournir des kits d'économie d'énergie aux habitants les plus démunis

A15_Encourager les commerçants à intégrer la sobriété énergétique dans leurs pratiques et leurs investissements

Axe B - S'engager dans des pratiques de consommation responsable

L'axe concerne les enjeux de la réduction des déchets et du développement du compostage dans la ville grâce à une collaboration étroite avec Est Ensemble et des actions complémentaires. Il vise également le développement d'une alimentation durable et saine, issue des filières de production biologique, locales et/ou en circuit court que ce soit dans les écoles, sur les marchés forains ou par la diversification des commerces sédentaires.

B16_Réduire le tonnage et développer la valorisation des déchets alimentaires restants par compostage dans les écoles

B17_Atteindre 20% d'alimentation biologique et/ou locale d'ici 2020 dans les cantines scolaires de la Ville et tendre vers 30 % d'ici 2027

B18_Tendre vers l'autonomie alimentaire pour la restauration collective de la ville

B19_Renforcer l'offre alimentaire biologique et en circuit court sur Pantin

B20_Création d'une plate-forme de compostage municipale

B21_Mettre à disposition des habitants des composteurs publics

B22_Conduire une étude de faisabilité de mise en œuvre d'un système de consigne des emballages de boisson à Pantin

B23_Améliorer la prévention des déchets en lien avec les objectifs du Plan local de prévention des déchets d'Est Ensemble

B24_Création d'un rendez-vous cinéma autour des questions d'environnement en partenariat avec le Ciné 104

Axe C - Promouvoir des modes de déplacements moins énergivores et moins polluants

Cet axe vise à permettre, à travers le renforcement du schéma communal d'aménagement cyclable, la mise en place d'un plan piéton, ou encore le développement de l'offre de des systèmes de mobilité partagée, d'assurer la pacification de la voirie et la cohabitation de tous les modes de transports, tout en favorisant les modes actifs, non polluants et peu émetteurs de gaz à effet de serre pour un air plus sain en ville.

C25_Favoriser les modes actifs de déplacement par la mise en œuvre du Schéma communal d'aménagement cyclable (SCAC) et le lancement d'un Plan de déplacement piéton

C26_Favoriser le développement des systèmes de mobilité partagée

C27_Expérimenter la fermeture dominicale à la circulation automobile des quais de l'Aisne et de l'Ourcq

C28_Expérimenter la mise en place de « pédibus scolaire »

C29_Étudier la faisabilité de mise en place d'une navette fluviale sur le canal de l'Ourcq

Axe D - Poursuivre les efforts d'exemplarité de la ville

Ce dernier volet vise à poursuivre et approfondir la démarche écoresponsable de la ville dans tous les domaines où elle peut exercer son action : mise en place d'un plan de déplacement de l'administration, optimisation de l'éclairage public, renouvellement des modèles et de la motorisation des véhicules de la flotte municipale, renforcement de la portée des clauses environnementales dans la politique d'achat public de la ville ou encore campagne de sensibilisation des agents aux écogestes.

D30_Mettre en place un Plan de déplacements d'Administration (PDA) pour la Ville de Pantin

D31_Réduire les impacts de la flotte municipale de véhicules

D32_Optimiser l'éclairage public de la Ville

D33_Augmenter la portée des clauses environnementales dans la politique d'achat de la Ville

D34_Favoriser l'intégration des éco-gestes par les agents

D35_Sensibiliser les enfants dans les écoles et les centres de loisirs aux enjeux du développement durable



Action n° A1	Renforcer la dimension environnementale du Plan local d'urbanisme de Pantin
---------------------	--

Objectifs	Contraindre les aménageurs, les promoteurs et encourager les particuliers à intégrer les principes de l'aménagement durable dans leurs projets
------------------	--

Actions liées	A2 : Mise en place d'une charte d'éco-construction pour les opérateurs A7 : Appel à projets végétalisation à destination des entreprises et institutionnels
----------------------	--

Contexte	Le législateur a transféré la compétence du PLUi à l'EPT Est Ensemble depuis le 1 ^{er} janvier 2016. Tant que le PLUi n'a pas été adapté, le PLU communal reste le document de référence. La 6 ^{ème} modification a été l'opportunité de renforcer les objectifs et exigences d'un aménagement durable, tels que rappelés par la délibération du Conseil municipal du 9 mars 2017 (n°20170309_15). Elle représente également l'opportunité de créer une référence en matière d'exemplarité à prendre en compte lors de la constitution du futur PLUi.
-----------------	---

Description de l'action

<u>Les principaux axes de modification du PLU :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Imposer des contraintes thermiques aux constructions neuves plus fortes que la réglementation thermique en vigueur (RT2012-15 %) à partir d'un seuil plancher variable selon les destinations (article 15) • Interdire l'usage d'espèces invasives et recommander celui de certaines essences végétales dites « indigènes » sur la base de référentiels annexés au PLU (article 13) • Imposer la règle de la « toiture-terrasse utile » pour le cas de projet avec des toitures plates (végétalisée et-ou accueillant des dispositifs de production d'énergies renouvelables) et assouplir la règle d'épaisseur de terre de la toiture végétalisée (article 15) • Recommander l'implantation de dispositifs de récupération des eaux pluviales au sein des projets (articles 13 et 15) • Faciliter l'autopartage au sein des aires de stationnement des constructions (article 12) • Garantir plus de verdissement au delà de la bande E (aérer les cœurs d'îlot) en diminuant leur constructibilité (article 9) • Encourager l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) du bâti ancien pour la rénovation (sous réserve d'être adaptée aux spécificités du bâtiment existant) (article 11) 	

Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'Air
----------------------	---	--	--

Pilotage	Direction de l'Urbanisme
-----------------	--------------------------

Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l'Aménagement • Direction des Bâtiments • Mission Environnement et Développement durable
--------------------------------	---

Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Est Ensemble / SEMIP / aménageurs / architectes (Ordre) • CAUE 93 • Natureparif • Syndicats de constructeurs en matériaux biosourcés 				
Impact budgétaire	<input type="checkbox"/> Investissement <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Subventions :				
	<input checked="" type="checkbox"/> < à 10 k€	<input type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€	<input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€	<input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€	<input type="checkbox"/> > 500 k€
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
	Adoption et mise en œuvre de la 6e modification n°6 du PLU		Nouvelle(s) modification(s) du PLU ou contribution à la réalisation du PLUI en cours d'engagement par l'EPT		

Action n° A2	Mettre en place une charte d'éco-construction pour les opérateurs de logements		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter systématiquement la performance énergétique et l'utilisation d'éco-matériaux pour les bâtiments construits ou rénovés à Pantin Assurer le confort et la santé des occupants Réduire l'empreinte écologique des chantiers de construction/ rénovation 		
Actions liées	A1 : Renforcer la dimension environnementale du PLU		
Contexte	La signature et le respect d'une « charte opérateur » est un moyen opposable, adossé au PLU et à la réglementation en vigueur, d'assurer l'intégration des critères de la construction durable dans l'ensemble des projets sur le territoire.		
Détail de l'action			
<ul style="list-style-type: none"> Définir les objectifs de la charte de l'eco-construction de Pantin (chantier propre, nature des matériaux utilisés, performance thermique et acoustique, qualité de l'air intérieur, intégration de dispositifs de production d'énergie renouvelable, de récupération des eaux de pluie...), en cohérence avec les autres outils existants ou en cours d'élaboration sur le territoire (référentiel construction habitat, PLU, référentiel aménagement développement durable d'Est Ensemble). Faire signer la charte par l'ensemble des opérateurs de logements candidats sur la ville. Assurer le suivi du respect des engagements de la charte dans les opérations concernées 			
Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input type="checkbox"/> Adaptation	<input type="checkbox"/> Qualité de l'Air
Pilotage	Direction de l'Aménagement		
Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> Mission Environnement et Développement durable Direction des Bâtiments Direction de l'Habitat et du Logement Direction de l'Urbanisme 		
Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> Est Ensemble SEMIP Aménageurs Promoteurs Bailleurs sociaux ADEME 		
Impact budgétaire	<input type="checkbox"/> Investissement	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement	<input type="checkbox"/> Subventions

Envoyé en préfecture le 30/11/2017

Reçu en préfecture le 30/11/2017

Affiché le

SLOW

ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_1-DE

< à 10 k€

10 k€ à 50 k€

50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€

> 500 k€

Calendrier

2017

2018

2019

2020

2021

Rédaction de la charte, en concertation avec les promoteurs et les bailleurs

Signature de la charte

Suivi de l'application de la charte

Action n° A3	Augmenter la superficie des parcs et des espaces verts de la ville
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de l'espace public en assurant une offre plus importante d'espaces verts aux Pantinois • Préserver la biodiversité locale • Lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain.
Actions liées	<p>A4 : Protéger et renforcer le patrimoine arboré de la ville</p> <p>A6 : Incitation des particuliers à la végétalisation via le permis de végétaliser</p> <p>A7 : Appel à projets végétalisation à destination des entreprises et institutionnels</p>
Contexte	<p>Le territoire pantinois, en zone dense, est marqué par un taux important d'imperméabilisation des sols. Cette situation conduit depuis plusieurs années la ville à augmenter la superficie des parcs et espaces verts (+9% entre 2001 et 2016 pour atteindre 23 ha aujourd'hui). Tous les espaces verts sont gérés sans aucun produit phytosanitaire depuis 2007 et en gestion différenciée depuis 2012.</p>

Description de l'action

- Augmenter la superficie des parcs et espaces verts, avec notamment le réaménagement du Parc Diderot (extension de 2100 m²) engagé dès 2017, du Parc Henri Barbusse en 2018 et à plus long terme avec l'aménagement du parc de l'écoquartier (2,5 ha de parc créés et 2,5 hectares dans le diffus).
- Poursuivre la gestion écologique des espaces verts : zéro produits phytosanitaires, « gestion différenciée », gestion vertueuse des déchets verts (compostage, usage du broyat de bois raméable fragmenté et de copeaux...), essences locales privilégiées.

Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'Air
----------------------	---	--	--

Pilotage	Direction des Espaces publics
-----------------	-------------------------------

Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> • Direction des Bâtiments • Direction de la Voirie et des déplacements • Mission Environnement et Développement Durable
--------------------------------	---

Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Est Ensemble • Natureparif
-------------------------------	---

Impact budgétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	<input type="checkbox"/> Fonctionnement	<input type="checkbox"/> Subventions :
	<input type="checkbox"/> < à 10 k€	<input type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€	<input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€
	<input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€	<input checked="" type="checkbox"/> > 500 k€	

Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
-------------------	------	------	------	------	------

Pérenniser les pratiques de gestion écologiques des espaces verts et du patrimoine arboré

Envoyé en préfecture le 30/11/2017

Reçu en préfecture le 30/11/2017

Affiché le

SLO

ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_1-DE

Réaménagement du
Parc Henri Barbusse

Réaménagement du Parc Diderot

Action n°A4	Protéger et renforcer le patrimoine arboré de la ville de 100 arbres et 5000 arbustes par an
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la biodiversité locale en privilégiant des espèces d'arbres locales et en laissant la végétation se développer dans certaines zones Valoriser la gestion durable du patrimoine arboré et des déchets qui en sont issus en publiant une Charte de l'arbre et en impliquant les acteurs et partenaires dans la signature de cette charte Promouvoir la gestion durable grâce au maintien du label « Arbre d'avenir » pendant 5 ans, la participation aux colloques sur l'arbre durable Améliorer la qualité de l'espace public en renouvelant le parc et en diversifiant la palette végétale
Actions liées	A3 : Augmenter la superficie des parcs et des espaces verts de la ville
Contexte	En complément de l'augmentation de la surface des espaces verts, la ville conduit un programme de plantation visant à renforcer son patrimoine arboré, fort aujourd'hui de 5000 arbres, dont la gestion écologique exemplaire lui a valu la labellisation « Arbres d'avenir » en juillet 2015.

Description de l'action

- Augmenter la qualité et le diversité du patrimoine arboré dans les parcs et espaces verts, avec notamment la création d'un arboretum engagé dès 2016, et à plus long terme avoir un référencement du patrimoine remarquable. Valoriser la démarche globale de gestion par la publication d'une charte de l'arbre
- Programmer la plantation d'arbres écologique par procédé de « mycorhization » dans le but de renforcer naturellement les plants grâce à la microfaune locale, utilisation du thé de compost, plantation naturelle via des cordes, avec un objectif annuel de 100 arbres et de 5 000 arbustes sur l'ensemble du territoire. Pour chaque arbre abattu, deux sont replantés (à l'échelle de la ville).
- Poursuivre la gestion écologique du patrimoine arboré: limiter les pollutions, notamment de la nappe phréatique , en supprimant tous produits phytosanitaires, continuer la« gestion différenciée », réduire les besoins en eau (espèces indigènes adaptées à la pluviométrie locale, paillage permettant de conserver l'humidité au pied des arbres), gestion vertueuse des déchets verts (compostage, utilisation du broyat de bois raméal fragmenté et de copeaux...) afin de recréer un sol riche en micro-organismes et aéré
- Sécuriser les parcs : Un diagnostic phytosanitaire régulier permet de contrôler l'état sanitaire et la tenue mécanique des arbres afin de prévenir les accidents, depuis 2017, la surveillance de la cime des arbres peut être réalisée au moyen d'un drone. La mise en place d'un SIG (système d'information géographique) permettra d'établir une carte détaillée du parc arboré recensant les âges, la santé, la diversité du patrimoine
- Sensibilisation et information du public : le label arbre d'avenir obtenu en 2015 permet une évaluation et un suivi du patrimoine par des experts, des conseils techniques et des outils de communication, la participation aux colloques annuels sur l'arbre durable, des animations (dans le cadre du Portail de l'action éducative), participation à des journées d'information (SEDD, Fête de la Ville, journée trame bleue, Salon départemental du jardinage)
- Protéger l'arbre malmené en milieu urbain. Ainsi le règlement de voirie accorde une large partie à la protection des arbres lors de chantiers, de travaux de tous types.
- Proposer à terme une offre de broyat aux habitants

Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'Air
----------------------	---	--	--

Pilotage	Direction des Espaces publics
-----------------	-------------------------------

Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l'Urbanisme • Direction de la Voirie et des déplacements • Mission Environnement et Développement durable
Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Départemental et Région • Est Ensemble • Natureparif
Impact budgétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Subventions :
	<input type="checkbox"/> < à 10 k€ <input type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€ <input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€ <input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€ <input checked="" type="checkbox"/> > 500 k€

Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
	Pérenniser les pratiques de gestion écologiques du patrimoine arboré Réaménagement du Parc Henri Barbusse Réaménagement du Parc Diderot				

Action n°A5	Dédier les friches urbaines à la végétalisation et à l'agriculture		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le lien social autour d'îlots de verdure • Développer l'agriculture urbaine et contribuer à la végétalisation de la ville • Permettre l'appropriation de l'espace urbain par les habitants des quartiers par des projets de gestion temporaire des friches 		
Actions liées	<p>A3 : Augmenter la superficie des parcs et des espaces verts de la ville</p> <p>A6 : Incitation des particuliers à la végétalisation via le permis de végétaliser</p> <p>A7 : Appel à projets végétalisation à destination des entreprises et institutions</p>		
Contexte	<p>Presque un tiers du territoire de la Ville de Pantin est couvert par des Zones d'aménagement concertée, ou par des programmes de rénovation urbaine. Il en résulte un nombre relativement important de friches urbaines pour lesquelles il peut s'écouler plusieurs années avant que les projets d'aménagement soient réalisés. Ces périodes de transition sont l'occasion de faire vivre sur ces parcelles des projets de jardins partagés ou d'autres projets citoyens.</p> <p>Aujourd'hui, il existe des jardins ouvriers aux Courtilières et 4 jardins partagés sur le reste du territoire, gérés par les habitants : Banane Pantin, Pousse Ensemble, Corniche des Forts, Friche Magenta, et un cinquième prévu en 2018 aux Courtilières. La friche située sur la partie sud de l'écoquartier rentrera également dans cette dynamique à partir de 2018.</p>		
Description de l'action			
<ul style="list-style-type: none"> • Recensement et cartographie de l'ensemble des friches urbaines existantes et à venir, et établissement d'un calendrier prévisionnel des projets d'aménagement les concernant afin de planifier, autant que possible, la rotation des projets qu'elles accueillent. • Définir le cadre de leur mise en place et de leur fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> ◦ appel à projets et/ou consultation des instances de démocratie locale ◦ définition des règles devant figurer a minima dans les conventions d'occupation avec les porteurs de projets (statut du porteur de projet, exemplarité des pratiques, actions de sensibilisation au jardinage, ouverture aux publics scolaires et des centres de loisirs, partenariat avec des équipements, définition des besoins de fonctionnement...) ◦ organiser l'animation des friches avec les porteurs de projet 			
Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'Air
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l'Aménagement 		
Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> • Mission Grands Quatre-Chemins • Direction des Espaces publics • Mission Environnement et Développement durable • Direction du Développement socioculturel • Direction de la Communication • Pôle Démocratie participative 		
Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Est Ensemble • Associations porteuses de projets ou associées 		

Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'Air		
Impact budgétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	<input type="checkbox"/> Fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> Subventions :		
	<input checked="" type="checkbox"/> < à 10 k€	<input type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€	<input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€	<input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€	<input type="checkbox"/> > 500 k€
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021

Recensement et planification de la disponibilité des friches

Lancement de la friche située dans l'écoquartier

Suivi, renouvellement des conventions d'occupation, et sorties de friches

Action n° A6	Permettre aux habitants de contribuer à la végétalisation de la Ville via le permis de végétaliser				
Objectifs	Création d'un « permis de végétaliser » proposé aux habitants sur certaines zones du domaine public afin de favoriser la végétalisation et l'embellissement de l'espace public				
Actions liées	<p>A3 : Augmenter la superficie des parcs et des espaces verts de la ville</p> <p>A4 : Protéger et renforcer le patrimoine arboré de la ville</p> <p>A7 : Appel à projets végétalisation à destination des entreprises et institutions</p>				
Contexte	La végétalisation du territoire représente un triple enjeu de qualité du cadre de vie, de protection de la biodiversité locale et de lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain. Dans ce cadre, les habitants peuvent apporter une contribution s'inscrivant dans le prolongement de l'action de la Ville sur l'espace public.				
Description de l'action					
<ul style="list-style-type: none"> Rédaction du règlement des permis de végétaliser, intégré au règlement de voirie de la ville, précisant les conditions d'obtention de ces permis (bénéficiaires, zones favorisées, essences des plantes, sessions de candidature). Instruction des "Demandes d'autorisation d'occupation du domaine public communal en vue d'une végétalisation", conventionnement et suivi des projets retenus. 					
Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input type="checkbox"/> Qualité de l'Air		
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Direction des Espaces publics 				
Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> Pôle Démocratie participative Mission Environnement et Développement durable Direction des Affaires juridiques, des Achats et des Marchés publics Direction de la Communication 				
Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> Est Ensemble ADEME 				
Impact budgétaire	<input type="checkbox"/> Investissement	<input type="checkbox"/> Fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> Subventions :		
	<input checked="" type="checkbox"/> < à 10 k€	<input type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€	<input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€	<input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€	<input type="checkbox"/> > 500 k€
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
	Mise en place du permis de végétaliser	Suivi et pérennisation de la démarche			



Action n° A7 Lancer un appel à projets à destination des entreprises des établissements scolaires et des administrations du territoire pour favoriser la végétalisation de la Ville

Objectifs Végétaliser le territoire pour améliorer la qualité du cadre de vie, la protection de la biodiversité locale et la lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain.

Actions liées

- A3 : Augmenter la superficie des parcs et des espaces verts de la ville
- A5 : Dédier les friches urbaines à la végétalisation et l'agriculture urbaine
- A7 : Appel à projets végétalisation à destination des entreprises et institutions

Contexte La ville compte de nombreuses entreprises, petites et moyennes, d'administrations et d'établissements scolaires offrant des terrasses, des toits, voire du foncier qui constituent autant d'espaces disponibles pour la végétalisation de la ville. Cette initiative complètera la participation à la démarche initiée par la Ville de Paris destinée à végétaliser des toitures (Objectif 100 hectares / Appels à projets Parisculteurs) à laquelle participe la Ville de Pantin.

Description de l'action

- Rédiger l'appel à projet (condition, modalités d'appui et de suivi de la Ville) et préparer les outils de communication adaptés.
- Diffuser l'appel à projet via les relais de communication de la Ville (site web, Canal, réseaux sociaux), les services de la ville et d'Est Ensemble en lien avec le tissu économique du territoire, l'Éducation nationale, et l'information directe des administrations concernées
- Créer un événement lors de la première réalisation liée à l'appel à projets

Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input type="checkbox"/> Qualité de l'Air
----------------------	---	--	---

Pilotage

- Mission Environnement et Développement durable

Autres services engagés

- Direction des Espaces publics
- Direction de l'Éducation et des Loisirs éducatifs
- Pôle Démocratie participative
- Direction de la Communication
- Direction de l'Aménagement

Partenaires extérieurs

- Est Ensemble
- Natureparif
- Conseil Régional d'Île-de-France
- Conseil départemental de Seine Saint-Denis
- ADEME

Impact budgétaire	<input type="checkbox"/> Investissement	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement	<input type="checkbox"/> Subventions :	
	<input checked="" type="checkbox"/> < à 10 k€	<input type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€	<input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€	<input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€ <input type="checkbox"/> > 500 k€

Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
		Lancement de l'appel à projets professionnels / institutionnels	Promotion et pérennisation de la démarche		

Action n° A8 Construire des bâtiments publics en matériaux biosourcés

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Garantir l'exemplarité de la Ville en matière de construction d'équipements et bâtiments publics Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments réalisés Contribuer au développement des filières de la construction en matériaux biosourcés
-----------------	---

Actions liées	<p>A1 : Renforcer la dimension environnementale du PLU</p> <p>A2 : Mise en place d'une charte d'éco-construction pour les opérateurs</p>
----------------------	--

Contexte	<p>Les matériaux biosourcés, issus de la biomasse d'origine végétale ou animale, couvrent aujourd'hui une large gamme de produits et trouvent de multiples applications dans le domaine du bâtiment et de la construction. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, précise que « l'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles » et qu' « elle est encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments ». La préfabrication des éléments de structure des bâtiments peut permettre en outre de réduire considérablement le temps d'exécution par rapport à un chantier traditionnel.</p> <p>Cette action s'inscrit dans la continuité de précédentes réalisations exemplaires telles que l'école Saint-Exupéry (« zéro énergie » et HQE), le CMS Ténine (HQE) ou l'école Joséphine Baker (HQE, ossature béton-bois).</p>
-----------------	--

Description de l'action

<ul style="list-style-type: none"> Incorporer un haut niveau de matériaux biosourcés dans : <ul style="list-style-type: none"> le futur centre municipal de santé (CMS) les futurs équipements publics de l'écoquartier le conservatoire à rayonnement départemental et la piscine municipale en lien avec Est Ensemble la programmation de certaines des futures constructions dans le cadre de l'opération d'aménagement des terrains de l'ASPP dans le quartier des Courtilières

Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input type="checkbox"/> Qualité de l'Air
----------------------	---	--	---

Pilotage	Direction des Bâtiments
-----------------	-------------------------

Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> Mission Environnement et développement durable Mission Grand Quatre-Chemins Direction de l'aménagement Direction de l'habitat et du logement
--------------------------------	---

Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> Co-maîtres d'ouvrage Maîtres d'œuvre ADEME
-------------------------------	--

Impact budgétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	<input type="checkbox"/> Fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> Subventions : Ademe
	Intégré dans le coût de l'opération		

Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
	Lancement de la consultation et dépôt du permis de construire pour le CMS de l'écoquartier		Construction du CMS		Construction du CRD et de la piscine municipale

Action n° A9 Programmer la rénovation thermique du parc bâti de la Ville au niveau minimal de la RT dans l'existant - 10 %

- Objectifs**
- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES du patrimoine bâti communal
 - Réduire les dépenses de fonctionnement de la Ville
 - Éradiquer les « passoires thermiques » du patrimoine bâti de la Ville

Actions liées A8 : Construire des bâtiments Publics en matériaux biosourcés

Contexte La collectivité possède un patrimoine bâti important dont les besoins énergétiques représentent le premier poste de ses émissions de GES, car dépendant à 65% des énergies fossiles. Un premier diagnostic énergétique de ses principaux bâtiments a été réalisé, ce qui permet de programmer des travaux d'amélioration de leur performance thermique.

Description de l'action

- Établir un calendrier des rénovations sur le fondement des diagnostics énergétiques existants (étude de conseils d'orientation énergétique de 2005, bilan carbone de 2013)
- Mettre en œuvre des « programmes embarqués » : profiter de travaux autres prévus sur un bâtiment (ex : ravalement de façades, accessibilité PMR...) pour intégrer des travaux d'efficacité énergétique
- Obtenir des financements par utilisation systématique des CEE (Certificats d'économie d'énergie)

Impact climat

<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input type="checkbox"/> Adaptation	<input type="checkbox"/> Qualité de l'Air
---	-------------------------------------	---

Pilotage Direction des Bâtiments

- Autres services engagés**
- Mission Environnement et Développement Durable
 - Direction des Finances

- Partenaires extérieurs**
- Conseil Régional d'Île-de-France
 - Métropole du Grand Paris
 - ADEME

Impact budgétaire

<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> Subventions : Région, ADEME, Caisse des Dépôts, MGP, SIPPEREC
<input type="checkbox"/> < à 10 k€	<input type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€	<input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€
		<input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€
<input checked="" type="checkbox"/> > 500 k€		

Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
	Compilation des études existantes et priorisation				
		Programmation / réalisation des travaux et valorisation			



Action n° A10 Développer la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le bâti municipal (hors PLU)

- Objectifs**
- Renforcer l'autonomie énergétique du territoire
 - Diminuer la dépendance aux énergies fossiles et réduire d'autant les émissions de GES
 - Réalisation du diagnostic du potentiel en EnR et notamment géothermique du territoire

Actions liées A11 : Faciliter l'émergence d'une coopérative citoyenne de production locale d'énergie renouvelable

Contexte

- Dans le cadre de la directive européenne énergies renouvelables du Paquet Energie Climat, la France s'est engagée à ce que les énergies renouvelables représentent 23% de sa consommation énergétique finale à l'horizon 2020. Le Schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE) établi qu'en 2009, le bilan de la production d'énergies renouvelables et de récupération en Île-de-France était d'environ 13.000 Gwh/an (en termes d'énergie finale), soit 5,4 % de la consommation d'énergie du territoire. Le doublement de cette production à l'horizon 2020 est identifié comme un objectif atteignable au vu des potentiels importants existant en région.
- Le profil climat d'Est Ensemble estime que 2 gisements principaux existent : la géothermie (avec 259GWh de gisement, soit 5,4% du total des consommations) et le solaire, thermique et photo-voltaïque (239GWh, soit 5%).
- La ville de Pantin a déjà réalisé, en n'étant que maître d'ouvrage, des constructions exemplaires en matière d'EnR, notamment l'école Saint-Exupéry : HQE, et à bilan énergétique nul (sa consommation annuelle équivaut à sa production annuelle d'énergie via la géothermie, le solaire photovoltaïque et thermique).

Description de l'action

- Installation progressive de dispositifs de production d'EnR sur l'ensemble des équipements communaux (a minima panneaux solaires thermiques en construction, et lorsque cela est possible en rénovation).
- Incitation d'autres acteurs du territoire, en particulier Pantin Habitat, à intégrer des systèmes de production d'énergies renouvelables dans leurs projets (outre le PLU)

Impact climat Atténuation Adaptation Qualité de l'Air

Pilotage Direction des Bâtiments

- Autres services engagés**
- Direction de l'Urbanisme
 - Direction de l'Aménagement
 - Mission Environnement et développement durable

- Partenaires extérieurs**
- Est Ensemble
 - ADEME
 - Conseil Régional d'Île-de-France
 - Métropole du Grand Paris

Impact budgétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	<input type="checkbox"/> Fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> Subventions : (Ademe, Fonds d'intérêt métropolitain...)
	A déterminer		

Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
	Diagnostic et études de faisabilité				
	Installations de dispositif de production d'EnR sur les nouveaux équipements communaux				

Action n° A11	Faciliter l'émergence d'une coopérative citoyenne de production locale d'énergie renouvelable (EnR)				
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'autonomie énergétique du territoire • Diminuer la dépendance aux énergies fossiles et réduire d'autant les émissions de GES • Favoriser l'implication citoyenne autour des enjeux de transition énergétique • Permettre l'accès aux investissements dans les EnR aux propriétaires les plus précaires 				
Actions liées	A10 : Développer la production d'énergie renouvelable sur le bâti municipal				
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> • La loi NOTRe du 7 juillet 2015 et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 permettent désormais aux collectivités locales d'abonder aux financements participatifs d'installations de production d'énergie renouvelable (EnR) • Le profil climat d'Est Ensemble estime que 2 gisements principaux existent : la géothermie (avec 259GWh de gisement, soit 5,4% du total des consommations) et le solaire, thermique et photo-voltaïque (239GWh, soit 5%). 				
Description de l'action					
<ul style="list-style-type: none"> • Initier un dialogue avec des porteurs de projets similaires (ex : projet des Électrons solaires 93, Enercoop ...) afin d'identifier la source d'EnR la plus adaptée • Évaluer la faisabilité technico-économique du projet • A terme, lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des habitants • Poursuivre en lien avec Est Ensemble l'étude de faisabilité du développement d'un réseau de chaleur 					
Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'Air		
Pilotage	Mission Environnement et développement durable				
Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l'Urbanisme • Direction de l'Aménagement • Direction des Affaires juridiques, des assemblées et de la commande publique • Pôle Démocratie locale 				
Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Est Ensemble • ADEME • Conseil Régional d'Île-de-France 				
Impact budgétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	<input type="checkbox"/> Fonctionnement	<input type="checkbox"/> Subventions		
A déterminer					
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021

Envoyé en préfecture le 30/11/2017

Reçu en préfecture le 30/11/2017

Affiché le



ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_1-DE

Étude de faisabilité

**Création de l'entité de production
locale d'EnR et financement
participatif des projets sur le
territoire**

Action n°A12 Sensibiliser les habitants à la maîtrise de leur consommation énergétique

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre la précarité énergétique Diminuer les consommations d'énergie des ménages Favoriser la maîtrise des postes de dépense énergétique (équipements, mobilité, travaux...) par l'information et la montée en compétences
------------------	---

Actions liées	<p>A13 : Favoriser l'auto-réhabilitation des logements par les habitants</p> <p>A14 : Fournir des kits d'économie d'énergie aux habitants les plus démunis</p> <p>A15 : Acteurs économiques et transition énergétique</p>
----------------------	---

Contexte	<p>A l'heure actuelle, 13% des ménages pantinois sont considérés comme étant en situation de précarité énergétique, dès lors qu'ils dépensent plus de 10% de leur budget global pour couvrir leurs factures énergétiques et notamment de chauffage.</p>
-----------------	---

Description de l'action

<ul style="list-style-type: none"> Organiser des événements récurrents avec le tissu associatif, visant à sensibiliser les habitants à la précarité énergétique ; Rédiger un guide de référence en matière de de bonnes pratiques et d'écogestes dans les logements ; Promouvoir auprès des habitants, chaque année, la qualité de « foyers volontaires » s'engageant dans le « Défi Familles à énergie positive », porté par Est Ensemble et organisé par l'agence locale de l'énergie MVE.

Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input type="checkbox"/> Qualité de l'Air
----------------------	---

Pilotage	Mission Environnement et Développement Durable
-----------------	--

Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> Direction de la Communication Direction de l'Action sociale et des relations avec les usagers Direction de l'Habitat et du Logement Direction du Développement socioculturel
--------------------------------	---

Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> Est Ensemble (FAEP), agence locale de l'énergie MVE, ADEME, ANAH, SIPPEREC, fournisseurs d'énergie Partenaires locaux : bailleurs sociaux, associations, CAF
-------------------------------	---

Impact budgétaire	<input type="checkbox"/> Investissement <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Subventions
	<input type="checkbox"/> < à 10 k€ <input checked="" type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€ <input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€ <input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€ <input type="checkbox"/> > 500 k€

Envoyé en préfecture le 30/11/2017

Reçu en préfecture le 30/11/2017

Affiché le

SLOW

ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_1-DE

Calendrier

2017

2018

2019

2020

2021

Actions organisées en continu



Action n° A13 Lutter contre la précarité énergétique en favorisant l'auto-réhabilitation (AR) des logements par les habitants

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la facture énergétique des ménages disposant de faibles revenus vivant dans des logements dégradés • Permettre la réappropriation et la maîtrise du logement par l'auto-réhabilitation (AR) • Lutter contre les effets induits de la précarité énergétique
------------------	--

Actions liées	<p>A11 : Faciliter l'émergence d'une coopérative citoyenne de production locale d'énergie renouvelable</p> <p>A12 : Sensibiliser les habitants à la maîtrise de leur consommation d'énergie</p> <p>A14 : Fournir des kits d'économie d'énergie aux habitants les plus démunis</p>
----------------------	---

Contexte	<p>Le secteur résidentiel est responsable de 14% des émissions de GES sur le territoire d'Est Ensemble (deuxième poste d'émissions) tandis que 13% des ménages pantinois sont considérés comme étant en situation de précarité énergétique. La rénovation des logements en vue d'en améliorer la qualité et la performance thermique peut passer par des dispositifs d'accompagnement des habitants vers l'auto-réhabilitation.</p> <p>Diverses associations d'accompagnement à l'auto-réhabilitation interviennent en milieu urbain en centre ancien, ou dans les quartiers d'habitat social. Les actions s'adressent autant aux publics en précarité, locataires, propriétaires occupants, familles monoparentales, ou occupants de logements indécents.</p>
-----------------	--

Description de l'action

Mise en place d'un partenariat avec une association d'accompagnement à l'auto-réhabilitation : ciblage d'un quartier bénéficiaire d'un programme de rénovation urbaine, montage du dispositif financier et partenarial, mise en œuvre de l'atelier de quartier, accompagnement des foyers volontaires du quartier.

Ces actions d'auto-réhabilitation passent par la signature du protocole d'engagement de la démarche d'auto-réhabilitation accompagnée (participation aux travaux et financière) et définition conjointes des objectifs d'insertion sociale. Elles impliquent les familles à un niveau individuel - accompagnement à la réalisation de travaux - et collective - entraide et animations collectives - et inscription dans un réseau de solidarité locale ; L'accompagnement des volontaires est assurée par une équipe composée généralement d'un animateur technique, un animateur habitat et un jeune en service civique, avec un local et une permanence.

Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input type="checkbox"/> Qualité de l'Air
----------------------	---

Pilotage	Direction de l'Habitat et du Logement
-----------------	---------------------------------------

Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> • Mission Environnement et Développement Durable • Direction de la Communication
--------------------------------	---

Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • L'Association Nationale des Compagnons Bâisseurs (ANCB), tête de réseau national des initiatives d'AR accompagnée • ANRU, ANAH, Conseil Régional d'Île-de-France, Conseil Départemental de Seine Saint-Denis, Est Ensemble, CAF, Bailleurs sociaux • Agence locale de l'énergie MVE • Cité de l'Eco-Habiter
-------------------------------	--

Impact budgétaire	<input type="checkbox"/> Investissement <input type="checkbox"/> Fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> Subventions : (Etat = CGET ; Région ; CAF ; Acteurs privés et Fondations : Macif, Véolia, Vinci, CEE précarité énergétique, etc.)
	Coût de l'action à déterminer	

Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
	Mise en place du dispositif partenarial et financier				Évaluation
		Conventionnement avec une association d'accompagnement à l'AR	Lancement de l'atelier de quartier et premiers chantiers d'auto-réhabilitation	Lancement des autres chantiers	Promotion du dispositif
	Relais et promotion des dispositifs de soutien existants (Habiter Mieux, etc.)				



Action n°A14 Fournir des kits d'économie d'énergie aux habitants les plus démunis

Objectifs

- Réduire la facture énergétique des ménages
- Économiser les ressources en eau

Actions liées

A12 : Sensibiliser les habitants à la maîtrise de leur consommation d'énergie
 A13 : Favoriser l'auto-réhabilitation des logements par les habitants

Contexte

- Le secteur résidentiel est responsable de 14% des émissions de GES sur le territoire d'Est Ensemble (deuxième poste d'émissions)
- 13% des ménages pantinois sont considérés comme étant en situation de précarité énergétique.
- L'éclairage représentant 18 % environ de la consommation globale d'électricité des ménages, les LED (lampes à économie d'énergie) à la durée de vie supérieure, consomment 80 % d'énergie en moins qu'une ampoule classique, et peuvent contribuer à faire économiser plus de 50 € par an aux foyers utilisateurs.

Description de l'action

- Déterminer le(s) kit(s) d'économie d'énergie existant(s) sur le marché le(s) plus adapté(s) aux contextes des ménages pantinois en termes de composition en ampoules basse consommation, mousseurs, débitmètres etc.
- Définir les critères d'obtention du kit par les ménages en situation de précarité énergétique avec les services sociaux de la Ville (notamment dans le cadre de la gestion du Fonds de solidarité Énergie et du Fonds de solidarité logement)
- Distribuer les kits dans le cadre de plusieurs sessions annuelles d'informations destinées aux ménages identifiés et ainsi assurer en même temps un accompagnement aux écogestes coorganisé par la MEDD et les services sociaux
- Orienter les foyers bénéficiaires qui le veulent vers des programmes de suivi et d'auto-évaluation des consommations : Familles à Énergie positive d'EE ou vers des actions Prioriterre animées par Unis-Cité.

Impact climat

Atténuation Adaptation Qualité de l'Air

Pilotage Mission Environnement et Développement durable

Autres services engagés

- Direction de l'Action sociale et des relations avec les usagers
- Direction de l'Habitat et du Logement
- Direction de la Communication

Partenaires extérieurs

- Est Ensemble (FAEP), MVE , ADEME, ANAH, SIPPAREC, fournisseurs d'énergie
- Partenaires locaux : bailleurs sociaux, associations, CAF,

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement Subventions

< à 10 k€ 10 k€ à 50 k€ 50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
	Choix des kits d'énergie adapté(s) au contexte pantinois et définition des critères d'obtention				Diffusion ciblée des kits d'économie d'énergie via les relais adaptés

Action n° A15	Encourager les commerçants à intégrer la sobriété énergétique dans leurs pratiques et leurs investissements		
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la facture énergétique et impliquer les acteurs économiques dans la transition énergétique • Réduire la pollution lumineuse 		
Actions liées	<p>A12 : Sensibiliser les habitants à la maîtrise de leur consommation d'énergie</p> <p>D32 : Optimiser l'éclairage public de la ville</p>		
Contexte	<p>Le secteur tertiaire représente plus de 13% des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle d'Est Ensemble. L'engagement des acteurs relève d'un triple enjeu</p> <ul style="list-style-type: none"> – appropriation de cette problématique, – réduction de la facture énergétique – image institutionnelle 		
Description de l'action			
<ul style="list-style-type: none"> • Extinction nocturne des enseignes lumineuses : rappel aux acteurs concernés des dispositions de l'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels visant à limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie. Mise en conformité le cas échéant. • Encourager les pratiques de sobriété énergétique auprès des commerçants du territoire en les intégrant dans les critères d'obtention du « Label Pantin Qualité » 			
Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input type="checkbox"/> Adaptation	<input type="checkbox"/> Qualité de l'Air
Pilotage	MEDD & Direction de l'Aménagement / Pôle Commerce		
Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> • Direction des Espaces Publics • Direction de la Communication 		
Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Est Ensemble • MVE • ADEME 		
Impact budgétaire	<input type="checkbox"/> Investissement	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement	<input type="checkbox"/> Subventions :
	<input checked="" type="checkbox"/> < à 10 k€	<input type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€	<input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€
		<input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€	<input type="checkbox"/> > 500 k€

Envoyé en préfecture le 30/11/2017

Reçu en préfecture le 30/11/2017

Affiché le

SLOW

ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_1-DE

Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
					<p>Rappel de la réglementation sur les enseignes lumineuses</p> <p>Étude de l'extension des critères pris en compte par le « Label Pantin Qualité »</p> <p>Suivi des mesures préconisées</p>

Action n° B16	Réduire le tonnage et développer la valorisation des déchets alimentaires restants par compostage dans les écoles
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">Augmenter la part des déchets valorisés issus des restaurants scolairesSensibiliser les enfants à la valorisation des déchets alimentaires (lutte contre le gaspillage)Utilisation du compost dans les jardins pédagogiques
Actions liées	<p>B17 : Atteindre 20% d'alimentation biologique et/ou locale d'ici 2020 dans les cantines scolaires</p> <p>B19 : Création d'une plateforme de compostage municipal</p>
Contexte	<p>En France, la restauration collective est responsable d'un tiers du gaspillage alimentaire. Le compostage est un moyen d'en limiter l'impact et de sensibiliser sur la question.</p> <p>Depuis début 2012, les producteurs ou détenteurs de quantités importantes de biodéchets sont tenus de mettre en place un tri à la source et une valorisation organique, ou lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, une collecte sélective de ces déchets. Le seuil définissant ces « gros producteurs » est de 10 tonnes par an depuis 2016 (soit l'équivalent de 450 repas/jour).</p> <p>Si les deux tiers des écoles pantinoises sont d'ores et déjà équipées de composteurs, leur sous-utilisation implique la relance d'une dynamique de sensibilisation.</p>
Description de l'action	
<ul style="list-style-type: none">Établir le tonnage de déchets alimentaires produits par les écoles et centres de loisirs et évaluer le fonctionnement du compostage dans les établissements équipésÉquiper l'ensemble des écoles maternelles et primaires pantinoises en composteurs alimentaires, sensibiliser les établissements secondaires au compostagePoursuivre la réalisation d'événements de sensibilisation à l'attention des enfants sur le gaspillage alimentaire avec l'offre propre du SIVURESC, celle du Portail de l'action éducative de la ville et celle des associations retenues dans la cadre de l'appel à projets du PLPD (Plan local de prévention des déchets) d'Est EnsembleEngager la formation des personnels de cantine au tri (avec montée en puissance progressive sur le type de déchets triés) et au fonctionnement du compostageDévelopper les actions de sensibilisation au compostage autour des composteurs pédagogiques mis à disposition par Est Ensemble	
Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input type="checkbox"/> Qualité de l'Air
Pilotage	<ul style="list-style-type: none">En lien avec Est Ensemble : Direction de l'Education et des loisirs éducatifs / Pôle Nettoyement et RestaurationDirection des Espaces publics
Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none">Mission Environnement et Développement durable

Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • SIVURESC • Est Ensemble
-------------------------------	--

Impact budgétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> Subventions : (Région/ADEME)
	Coût à déterminer		

Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
		<p>État des lieux du compostage dans les écoles</p> <p>Echange avec le SIVURESC sur les objectifs et les moyens de l'action</p>	<p>Équipement en composteurs manquants et formation des équipes de cantine par les maîtres composteurs d'Est Ensemble</p>		
	Suivi de la valorisation des déchets organiques par compostage (t/an)				

Action n° B17	Atteindre 20% d'alimentation biologique et/ou locale d'ici 2020 dans les cantines scolaires de la Ville
----------------------	--

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'empreinte écologique de la production des repas à destination des cantines scolaires • Favoriser les filières agricoles locales et/ou en circuit court
------------------	---

Actions liées	<p>B18 : Renforcer l'offre biologique et/ou en circuit-court sur Pantin</p> <p>B22 : Tendre vers l'autonomie alimentaire pour la restauration collective de la ville</p>
----------------------	--

Contexte	<p>Le SIVURESC (Syndicat intercommunal à vocation unique de restauration collective de Pantin et du Blanc-Mesnil) organise la production et la livraison des repas pour les restaurants scolaires. Il s'est engagé depuis 2008 dans une démarche de « restauration durable » avec des objectifs d'incorporation de composantes « bio » dans les menus proposés (18,5% à la fin 2016)</p>
-----------------	---

Description de l'action	
	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la politique de développement de l'offre en produits biologiques et locaux dans les menus proposés dans les restaurants scolaires avec des objectifs annuels • Poursuivre le partenariat avec des producteurs agricoles biologiques / locaux dans le cadre de leurs marchés

Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input type="checkbox"/> Qualité de l'Air
----------------------	---	--	---

Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> • SIVURESC
-----------------	--

Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l'Éducation et des loisirs éducatifs • Mission Environnement et Développement Durable
--------------------------------	---

Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Producteurs agricoles biologiques / locaux (ex : Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) d'Ile-de-France...)
-------------------------------	--

Impact budgétaire	<input type="checkbox"/> Investissement <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Subventions : (Région/ADEME)
	<input checked="" type="checkbox"/> < à 10 k€ <input type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€ <input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€ <input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€ <input type="checkbox"/> > 500 k€

Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
------------	------	------	------	------	------

Poursuite de l'intégration des produits alimentaires locaux et biologiques dans les menus

Action n° B18	Tendre vers l'autonomie alimentaire pour la restauration collective de la ville		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'empreinte écologique de l'approvisionnement en denrées alimentaires à destination de la restauration collective (en lien avec le Sivuresc) • Favoriser les filières agricoles locales 		
Actions liées	<p>A5 : Dédier les friches urbaines à la végétalisation et l'agriculture urbaine</p> <p>B17 : Atteindre 20% d'alimentation biologique et/ou locale d'ici 2020 dans les cantines scolaires</p> <p>B18 : Renforcer l'offre biologique et/ou en circuit-court sur Pantin</p>		
Contexte	<p>Le bilan carbone de la Ville de Pantin indique que la production et la livraison des repas pour la restauration collective est l'un des principaux postes d'émission de GES.</p> <p>En complément du partenariat déjà existant du SIVURESC avec le Groupement d'agriculteurs biologiques (GAB) d'Ile-de-France, la mise en place d'une filière agricole d'approvisionnement directe, associée au développement de l'agriculture urbaine, devrait permettre une plus grande autonomie par rapport au marché ainsi qu'une plus grande maîtrise de la provenance, de la qualité et des coûts de production des denrées alimentaires entrant dans la composition des menus proposés dans la restauration collective sur le territoire de la Ville.</p>		
Description de l'action			
<ul style="list-style-type: none"> • Étude de faisabilité de développement d'une production agricole de proximité pour tendre vers l'autonomie alimentaire pour l'approvisionnement de la restauration collective (en lien avec le partenariat du SIVURESC avec le GAB d'IDF), appuyée sur un diagnostic des besoins alimentaires. • En fonction, après diagnostic des disponibilités foncières susceptibles d'accueillir cette activité, expérimenter la valorisation agricole d'une partie du patrimoine foncier communal pour développer une agriculture urbaine biologique de proximité ou contractualiser avec des coopératives agricoles d'Ile-de-France. 			
Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input type="checkbox"/> Qualité de l'Air
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> • Mission Environnement et développement durable • Direction de l'Aménagement 		
Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> • SIVURESC • Direction des Espaces publics / Pôle Espaces verts • Direction de l'Urbanisme / Pôle Intervention foncière et immobilière 		
Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • GAB d'IDF • Est Ensemble • Conseil département de Seine Saint-Denis • DRIEE • Chambre d'agriculture d'IDF 		

Impact budgétaire	<input type="checkbox"/> Investissement	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> Subventions : (Région/ADEME)
	Coût à déterminer		

Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
------------	------	------	------	------	------

			Étude de faisabilité	Développement, le cas échéant, d'une production agricole de proximité pour l'approvisionnement direct de la Ville et ses besoins en matière de restauration collective	
--	--	--	----------------------	--	--

Action n°B19	Renforcer l'offre alimentaire biologique et en circuit court sur Pantin		
Objectifs	Compléter une offre biologique et en circuit court déjà existante mais inégalement implantée sur le territoire		
Actions liées	<p>A15 : Acteurs économiques et transition énergétique</p> <p>B17 : Atteindre 20% d'alimentation biologique et/ou locale d'ici 2020 dans les cantines scolaires</p> <p>B22 : Tendre vers l'autonomie alimentaire pour la restauration collective de la Ville</p>		
Contexte	L'empreinte carbone globale de l'alimentation, c'est-à-dire les impacts associés des ressources consommées pendant la phase de production (selon le type de denrée), la transformation et l'acheminement est conséquente. Elle correspond à environ un tiers des émissions de gaz à effet de serre globales en France. Ainsi, un repas représente en moyenne l'émission de 2,3 kg éq.CO ² . Une production alimentaire biologique, locale, moins carnée et peu transformée représente un moyen de diminuer cette empreinte carbone, en plus de la plus-value qu'elle représente pour la santé et l'agriculture durable locale.		
Description de l'action			
	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la part de commerçants offrant des produits biologiques et/ou issus des circuits courts sur les marchés forains de la Ville en assurant une diversité de produits alimentaires répondant à ces critères Assurer la valorisation de cette offre auprès des usagers des marchés Suivi de l'adéquation de l'offre des produits à la demande des usagers, en lien avec le délégataire de service public en charge de l'organisation des marchés Favoriser des séances exceptionnelles de marché pouvant être l'occasion d'information in situ sur l'empreinte écologique des produits alimentaires : saisonnalité, bilan carbone. Favoriser l'offre biologique et/ou de circuit-court sur les commerces sédentaires et food trucks 		
Pilotage	Direction de l'Aménagement / Pôle Commerces, marchés forains		
Autres services engagés	Mission Environnement et Développement durable		
Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> Délégataire du service public chargé de l'organisation des marchés forains GAB d'IDF Est Ensemble 		
Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input type="checkbox"/> Qualité de l'Air
Impact budgétaire	<input type="checkbox"/> Investissement	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement	<input type="checkbox"/> Subventions :
	<input checked="" type="checkbox"/> < à 10 k€	<input type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€	<input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€
		<input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€	<input type="checkbox"/> > 500 k€

Calendrier

2017

2018

2019

2020

2021

Augmentation du nombre de commerçants en production biologique et/ou circuit court sur chacun des marchés de la Ville, valorisation, et suivi de l'adéquation de l'offre en lien avec le délégataire
Incitation à l'implantation sur le territoire de commerces sédentaires engagés dans une démarche biologique et/ou en circuit court.



Action n° B20	Création d'une plate-forme de compostage municipale
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser et valoriser les déchets verts de la ville via une plate-forme de compostage municipale • Diminuer les coûts en entretien • Amender les sols par nos propres moyens
Actions liées	<p>A3 : Augmenter la superficie des parcs et des espaces verts de la ville</p> <p>A4 : Protéger et renforcer le patrimoine arboré de la ville</p>
Contexte	Aujourd'hui le pôle des Espaces verts génère 315 tonnes de déchets verts par an, issues de branches d'élagage, de tailles courtes d'arbustes, de feuilles mortes (dont le compostage peut être mal venu en cas de fortes pollutions par le plomb ou les hydrocarbures, liées à la circulation automobile), des fleurs fanées, des tontes de gazons.

Description de l'action

Aménager l'emplacement dédié, déjà identifié, situé à 150 mètres du dépôt des espaces verts sur l'axe de retour au dépôt et à l'écart des habitations.

Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input type="checkbox"/> Adaptation	<input type="checkbox"/> Qualité de l'Air
----------------------	---	-------------------------------------	---

Pilotage	Direction des Espaces Publics / Pôle des Espaces verts
-----------------	--

Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Démocratie participative • Mission Environnement et développement durable
--------------------------------	---

Partenaires extérieurs	Est Ensemble / Direction de la Prévention et de la valorisation des déchets Métropole du Grand Paris
-------------------------------	---

Impact budgétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> Subventions : (Région/ADEME), MGP		
	<input type="checkbox"/> < à 10 k€	<input checked="" type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€	<input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€	<input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€	<input type="checkbox"/> > 500 k€

Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
	Mise en place				



Action n° B21	Mettre à disposition des habitants des composteurs publics
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Implanter une offre de composteurs publics couvrant l'ensemble du territoire • Permettre la valorisation des déchets alimentaires des habitants • Mettre le compost à la disposition des habitants
Actions liées	<p>A5 : Dédier les friches urbaines à la végétalisation et l'agriculture urbaine</p> <p>A6 : Incitation des particuliers à la végétalisation via le permis de végétaliser</p> <p>A7 : Appel à projets végétalisation à destination des entreprises et institutions</p> <p>B16 : Développer le compostage dans les écoles</p>
Contexte	<p>Une demande citoyenne pour pouvoir valoriser les déchets alimentaires à travers le compostage se manifeste de plus en plus clairement mais nombre d'habitants ne disposent pas d'un logement leur permettant de posséder un composteur individuel.</p> <p>Est Ensemble propose d'accompagner les communes pour l'implantation de composteurs publics et met à leur disposition des maîtres composteurs pour les aspects liés à l'animation.</p>

Description de l'action

- Réaliser un diagnostic de l'implantation actuelle des composteurs résidentiels déjà présents sur le territoire
- Déployer les composteurs publics en lien avec Est Ensemble dans le cadre du Plan local de prévention des déchets en associant les habitants sur le choix des sites, avec formation des personnes référentes par les maîtres composteurs

Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input type="checkbox"/> Adaptation	<input type="checkbox"/> Qualité de l'Air
----------------------	---	-------------------------------------	---

Pilotage	Direction des Espaces Publics / Pôle des Espaces verts
-----------------	--

Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Démocratie participative • Mission Environnement et Développement durable
--------------------------------	---

Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Est Ensemble / Direction de la Prévention et de la valorisation des déchets • Métropole du Grand Paris
-------------------------------	---

Impact budgétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> Subventions : (Région/ADEME), MGP		
	<input checked="" type="checkbox"/> < à 10 k€	<input type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€	<input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€	<input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€	<input type="checkbox"/> > 500 k€

Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
-------------------	------	------	------	------	------

Déploiement progressif des composteurs de quartiers

Action n° B22	Conduire une étude de faisabilité de mise en œuvre d'un système de consigne des emballages de boisson à Pantin		
Objectifs	Évaluer la pertinence technique et économique d'un système local de consigne pour les emballages de boisson en lien avec Est Ensemble		
Actions liées	A15 : Encourager les commerçants dans la sobriété énergétique		
Contexte	<p>Le système de la consigne consiste en un achat de boisson, dans un verre ou une bouteille réutilisables : l'utilisateur paye ainsi une consigne, d'un faible montant, pour son verre ou sa bouteille. S'il les ramène, sa consigne lui est restituée ; dans le cas contraire, la consigne est conservée par son fournisseur. Ce système permet ainsi de réduire la production de ces emballages, la quantité de déchets ou encore d'économiser l'énergie nécessaire au recyclage.</p> <p>Le consommateur est quant à lui fortement incité à rapporter ses emballages puisqu'il récupère l'argent laissé en consigne. Plusieurs municipalités ont développé un tel système en Europe.</p> <p>L'étude de faisabilité doit être menée en partenariat étroit avec Est Ensemble qui assure sur le territoire la collecte et le traitement des déchets.</p>		
Description de l'action			
<ul style="list-style-type: none"> • Consultation d'études et des retours d'expérience existants • Consultation des professionnels installés sur le territoire, porteurs d'un projet de consigne en vue d'évaluer la possibilité de mettre en œuvre un système de consigne basé sur l'engagement volontaire des commerces dans le cadre d'un modèle qui soit techniquement réalisable (production et lavage des emballages, tournées de ramassage), économiquement viable et écologiquement pertinent (bilan carbone et analyse de cycle de vie) 			
Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input type="checkbox"/> Adaptation	<input type="checkbox"/> Qualité de l'Air
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> • Mission Environnement et Développement Durable • Direction de l'Aménagement / Pôle Commerces, marchés forains 		
Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de la Communication 		
Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Commerces intéressés • Est Ensemble • ADEME • Prestataire 		
Impact budgétaire	<input type="checkbox"/> Investissement	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement	<input type="checkbox"/> Subventions
	Coût à déterminer		

Envoyé en préfecture le 30/11/2017

Reçu en préfecture le 30/11/2017

Affiché le

SLO

ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_1-DE

Calendrier

2017

2018

2019

2020

2021

Étude de faisabilité d'un système de consigne des
emballages en verre de boissons

Action n° B23 Améliorer la prévention des déchets en lien avec les objectifs du Plan local de prévention des déchets d'Est Ensemble

Objectifs Sensibiliser les habitants à la prévention des déchets et au tri

Actions liées

- B17 : Atteindre 20% d'alimentation biologique et/ou locale d'ici 2020 dans les cantines scolaires
- B19 : Création d'une plateforme de compostage municipal
- B21 : Étude de faisabilité d'un système de consigne des emballages de boisson

Contexte La compétence Déchets relève de l'EPT Est Ensemble qui porte le Plan Local de Prévention des Déchets. L'enjeu consiste à accompagner et compléter l'action du PLPD afin de sensibiliser les habitants et d'améliorer la gestion des déchets sur le territoire de Pantin

Description de l'action

En lien avec la Direction de prévention et valorisation des déchets d'Est Ensemble et les éco-animateurs attachés à Pantin :

- sensibiliser les habitants au tri et à la prévention des déchets via le déploiement des supports d'information et l'action de porte à porte
- sensibiliser les gardiens d'immeuble comme relais d'information
- permettre la réalisation des actions de sensibilisation de l'appel à projets du PLPD sur Pantin
- favoriser traitement des signalements d'anomalies sur les espaces publics (dépôts sauvages, dysfonctionnement du ramassage du tri...) via l'application dédiée

Impact climat Atténuation Adaptation Qualité de l'Air

Pilotage Direction des Espaces publics

Autres services engagés

- Mission Environnement et Développement durable
- Direction du Développement socio-culturel / Maisons de quartier
- Direction de la Communication

Partenaires extérieurs

- Est Ensemble
- Pantin Habitat et autres bailleurs sociaux
- SYCTOM

Impact budgétaire

Investissement Fonctionnement Subventions :

< à 10 k€ 10 k€ à 50 k€ 50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
------------	------	------	------	------	------

Action en continu

Action n° B24	Création d'un rendez-vous cinéma autour des questions d'environnement en partenariat avec le Ciné 104				
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser le grand public sur les problématiques du développement durable via un media attractif 				
Actions liées					
Contexte	<p>La disparition du Festival international du Film de l'environnement porté jusqu'en 2016 par le Conseil régional d'Île-de-France et relayé à Pantin par le Ciné 104, constitue une perte regrettable en matière d'approche de certaines problématiques environnementales et sociales auprès d'un large public</p> <p>La création d'un rendez-vous cinéma annuel autour de l'environnement offrirait donc l'opportunité de renouveler, dans un cadre artistique exigeant, la rencontre du grand public avec les problématiques du développement durable, ces dernières faisant l'objet d'une production de documentaires et de fictions toujours plus riche et qualitative d'année en année.</p>				
Description de l'action					
<ul style="list-style-type: none"> • Définition des modalités d'organisation de l'événement (programmation, durée, calendrier, lieux de diffusion...) • Lancement de l'événement • Implication et valorisation des acteurs locaux actifs sur les problématiques illustrées par la programmation lors des temps d'échange avec le public 					
Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input type="checkbox"/> Qualité de l'Air		
Pilotage	Direction de la Culture / Ciné 104 (Est Ensemble) & Mission Environnement et Développement durable				
Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> • Directions de la Communication de la ville et d'Est Ensemble • Direction du Développement socio-culturel 				
Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis • Ministère de la culture et de la communication 				
Impact budgétaire	<input type="checkbox"/> Investissement		<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement		<input type="checkbox"/> Subventions :
	Coût à déterminer				
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021

Envoyé en préfecture le 30/11/2017

Reçu en préfecture le 30/11/2017

Affiché le



ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_1-DE

Définition des modalités
d'organisation de l'événement

Lancement et reconduction annuelle de l'événement

Action n° C25 Favoriser les modes actifs de déplacement par la mise en œuvre du Schéma communal d'aménagement cyclable (SCAC) et le lancement d'un Plan de déplacement piéton

Objectifs Augmenter la part modale des modes actifs et réduire la place de la voiture en ville
Améliorer la qualité de l'air

Actions liées
C26 : Favoriser le développement des systèmes de mobilité partagée
C27 : Expérimenter la fermeture dominicale des quais aux automobiles
C28 : Expérimenter le pédibus scolaire

Contexte
Le développement des modes actifs (vélo et marche) est un moyen évident de réduire les émissions de GES et la pollution atmosphérique sur un territoire. Il contribue également à l'apaisement de l'espace public par la réduction des nuisances sonores liées au trafic automobile.
Le SCAC, qui s'inscrit lui-même dans les orientations du PLD, prévoit la réalisation d'aménagements spécifiques favorables à la pratique du vélo sur la voirie mais également des « zones à circulation particulières » favorables à l'ensemble des mobilités actives.
Aujourd'hui, ce sont environ 17 kms de voiries qui possèdent un aménagement pour les cycles (zones 30 ou pistes cyclables).
Le SCAC sera complété par la mise en place prochaine d'un Plan de Déplacement Piéton municipal.

Description de l'action

- Étude prospective en 2018 sur le renforcement des objectifs du SCAC en matière d'aménagement de la voirie pour les cycles et sur la mise en œuvre du Plan de déplacement piéton
- Augmenter la longueur de la voirie bénéficiant d'aménagements cycles spécifiques, telles que bandes ou pistes cyclables. Par exemple :
 - réflexion sur un projet de piste cyclable Nord-Sud à travers le cimetière parisien (désenclavement des Courtilières)
 - raccordement aux aménagements des villes limitrophes (Paris, Les Lilas, Romainville, Le Pré, Aubervilliers)
- Mise en place de nouvelles zones à circulation spéciale favorables à l'ensemble des mobilités actives, essentiellement des zones 30 avec un contre-sens cyclable mais aussi des zones 20 et zones de rencontre
- Implantation d'une offre de réparation vélos dans la ZAC du Port, à proximité immédiate de la liaison cyclable européenne (Euro Vélo 3)
- Mise en place d'un plan de déplacement piéton vers les principaux lieux de vie et d'animations de la ville

Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'Air
----------------------	---	--	--

Pilotage Direction de la Voirie et des Déplacements

Autres services engagés Direction des espaces publics

Partenaires extérieurs	Est Ensemble (PLD)
-------------------------------	--------------------

Impact budgétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement : <input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Subventions : (Région/ADEME)
	<input type="checkbox"/> < à 10 k€ <input type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€ <input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€ <input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€ <input checked="" type="checkbox"/> > 500 k€

Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
	Aménagement progressif de la voirie Suivi de l'évolution des pratiques de mobilité				

Action n° C26	Favoriser le développement des systèmes de mobilité partagée				
Objectifs	Favoriser l'usage des système Velib' et Autolib sur le territoire de Pantin				
Actions liées	C25 : Mise en œuvre du Schéma communal d'aménagement cyclable et d'un Plan de déplacement piéton C27 : Expérimenter la fermeture dominicale des quais aux automobiles				
Contexte	La mobilité partagée de vélos ou véhicules propres permet de réduire le trafic, les besoins de stationnement, la nuisance sonore ainsi que les émissions de polluants et gaz à effet de serre sur le territoire. La Ville est déjà adhérente au syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole. La question de la gouvernance et de la gestion futures des deux dispositifs est aujourd'hui à un tournant et soulève un enjeu financier important quant à l'extension du maillage des deux réseaux.				
Description de l'action					
<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de Velib2 : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pantin est adhérente à l'option Vélib' du syndicat Autolib' et Vélib' Métropole ◦ La Ville prévoit la mise en place de 21 stations d'ici 2019 réparties sur l'ensemble de son territoire, mais aussi en lien avec les communes limitrophes adhérentes au syndicat • Déploiement des stations Autolib : trois nouvelles stations sont prévues d'ici 2020 : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 1 station à l'étude sur l'avenue de la Division Leclerc, pour renforcer la plate-forme multimodale (avec la future ligne 15 Est du Grand Paris Express) ◦ 2 autres stations prévues à plus long terme : Quatre-Chemins (sur l'ex-RN 2) et au niveau de la gare RER (liée au projet d'éco-quartier) 					
Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'Air		
Pilotage	Direction de la Voirie et des Déplacements				
Autres services engagés	Mission Environnement et Développement durable				
Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole • Métropole du Grand Paris 				
Impact budgétaire	<input type="checkbox"/> Investissement		<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement		<input checked="" type="checkbox"/> Subventions : (Région)
	<input type="checkbox"/> < à 10 k€	<input type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€	<input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€	<input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€	<input checked="" type="checkbox"/> > 500 k€
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
	> Choix du nouveau prestataire Vélib et définition des conditions de mise en œuvre Études d'implantation et implantation progressive de nouvelles stations Vélib'/Autolib' Suivi des niveaux d'utilisation				



Action n° C27 **Expérimenter la fermeture dominicale à la circulation automobile des quais de l'Aisne et de l'Ourcq**

Objectifs

- Réduire les nuisances liées au trafic automobile (bruit et pollution) pour un apaisement de l'ambiance urbaine
- Favoriser la mobilité active

Actions liées

C25 : Mise en œuvre du Schéma communal d'aménagement cyclable et d'un Plan de déplacement piétons
 C28 : Expérimenter le pédibus scolaire

Contexte

- Le trafic automobile (hors transport de marchandises) représente à lui seul 11% des émissions des GES sur le territoire
- L'usage récréatif des quais réaménagés de l'Aisne et de l'Ourcq participe de plus en plus de la vie quotidienne des habitants et des salariés de Pantin

Description de l'action

- Évaluation des conditions/contraintes techniques de réalisation et de fonctionnement
- Concertation des riverains concernés en amont sur l'opportunité de l'opération
- Expérimentation de la mise en zone piétonne de tout ou partie des Quais de l'Asine et de l'Ourcq le dimanche, notamment dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable
- Étude d'autres quartiers de la ville susceptibles d'accueillir une même expérimentation

Impact climat

<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input type="checkbox"/> Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'Air
---	-------------------------------------	--

Pilotage Direction de la Voirie et des Déplacements

Autres services engagés

- Direction de la Citoyenneté, des Sports et de la Tranquillité publique
- Direction de la Communication
- Mission Environnement et Développement durable
- Direction des Espaces publics

Partenaires extérieurs Canaux de Paris

Impact budgétaire

<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement	<input type="checkbox"/> Subventions :
<input checked="" type="checkbox"/> < à 10 k€	<input type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€	<input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€
	<input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€	<input type="checkbox"/> > 500 k€

Calendrier

2017	2018	2019	2020	2021
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Envoyé en préfecture le 30/11/2017

Reçu en préfecture le 30/11/2017

Affiché le

SLOW

ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_1-DE

Évaluation des conditions de réalisation et de
fonctionnement

Concertation et
expérimentation
le cas échéant

Action n°C28 **Expérimenter la mise en place de « pédibus scolaire »**

Objectifs Augmenter les parts modales liées à la marche pour les déplacements domicile-école, limiter les embouteillages aux abords des écoles et assurer la mobilisation du public scolaire

Actions liées C25 : Mise en œuvre du Schéma communal d'aménagement cyclable et d'un Plan de déplacement piétons
C27 : Expérimenter la fermeture dominicale des quais aux automobiles

Contexte Le « pédibus scolaire » est un « autobus pédestre » utilisé dans le cadre du ramassage scolaire. Il évite les émissions de gaz à effet de serre et de polluants associés à ce ramassage scolaire s'il avait été assuré de façon individuelle et motorisée.

Des associations de parents d'élèves ont exprimé leur intérêt pour cette démarche.

Description de l'action

- Identification des écoles pilotes pour accueillir l'expérimentation
- Achat du matériel par la ville
- Consultation et co-construction du projet avec les Directions d'école et les Conseils d'école, en coordination avec le dispositif des Points école
- Évaluation et extension du dispositif
- Création d'un « Guide du pedibus » pour pérenniser la démarche

Impact climat Atténuation Adaptation Qualité de l'Air

Pilotage • Mission Environnement et Développement durable

Autres services engagés • Direction de la Citoyenneté, des Sports et de la Tranquillité publique
• Direction de l'Education et des Loisirs éducatifs
• Direction de la Communication

Partenaires extérieurs • Éducation nationale
• Conseils d'école
• Associations de parents d'élèves
• Petitbus.com

Impact budgétaire Investissement Fonctionnement Subventions

 < à 10 k€ 10 k€ à 50 k€ 50 k€ à 200 k€ 200 k€ à 500 k€ > 500 k€

Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
		Identification d'une ou plusieurs écoles pilotes			
		Co-construction du projet avec les partenaires		Création d'un Guide du Pédibus	
		Rentrée 2018 : lancement			
					Évaluation, pérennisation et extension du dispositif

Action n° C29	Étudier la faisabilité de mise en place d'une navette fluviale sur le canal de l'Ourcq
Objectifs	Offrir une alternative pertinente en transport en commun fluvial aux Pantinois et aux employés des acteurs économiques implantés sur le Canal de l'Ourcq
Contexte	L'offre locale de transports en commun s'enrichirait d'un complément, au travers d'une navette fluviale, à même de proposer une intermodalité supplémentaire, de prendre en considération le développement résidentiel et économique du Canal et de constituer une alternative aux trafic et encombrement routiers

Description de l'action

- Mener une étude d'opportunité de mise en place d'une navette fluviale à destination des habitants et des salariés des entreprises sises à proximité du canal en termes de besoin de déplacement pendulaire et du potentiel de stimulation des commerces aux alentours.
- Recherche de financements auprès des partenaires concernés

Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input type="checkbox"/> Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'Air
----------------------	---	-------------------------------------	--

Pilotage	Direction de la Voirie et des Déplacements				
Autres services engagés	Direction de l'Aménagement				
Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> Entreprises « bénéficiaires » (BETC, Chanel, BNP-Paribas, Elis ...) RATP / SNCF Les canaux de Paris. Les voies navigables de France. 				
Impact budgétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	<input type="checkbox"/> Fonctionnement	<input type="checkbox"/> Subventions		
	Coût à définir				
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021

Étude d'opportunité et de faisabilité

Action n°D30	Mettre en place d'un Plan de déplacements d'Administration (PDA) pour la Ville de Pantin		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'alternative à la voiture individuelle pour les agents de la ville dans leurs déplacements pendulaires et professionnels Réduire les nuisances et les émissions de GES liées à ces déplacements 		
Actions liées	D31 : Réduire l'impact de la flotte municipale de véhicules		
Contexte	<p>10% des émissions de GES de la Ville sont liées au déplacement de ses agents. Chaque agent parcourt en moyenne 360 kilomètres par an dans le cadre de ses missions professionnelles. Il s'agit donc de réduire ces émissions comme celles associées aux déplacements domicile-travail et la pollution atmosphérique qui lui est associée.</p>		
Description de l'action			
<ul style="list-style-type: none"> Enquête sur les pratiques de mobilité des agents de la Ville (via questionnaire) pour mettre à jour et compléter celle menée en 2013 dans le cadre de l'établissement du bilan carbone Mise en place de l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) (dispositif actuellement en expérimentation dans la fonction publique d'Etat jusqu'au 1er septembre 2018) à parution du décret d'application. Ses conditions d'attribution seront fixées dans le règlement associé Maintenir le remboursement du Pass Navigo des agents utilisateurs des transports en communs à un niveau attractif dans une logique de sensibilisation et remboursement de l'abonnement Vélip' Acquisition de 4 nouveaux vélos et 4 VAE (vélos à assistance électrique) dès 2017 et extension progressive du dispositif en fonction des besoins identifiés Nouvel intranet de la Ville avec une page dédiée aux déplacements des agents permettant : <ul style="list-style-type: none"> une réservation centralisée des véhicules de service, avec priorité aux véhicules les moins polluants une information complète sur l'ensemble des alternatives en transports en commun pour leur déplacements professionnels le recoupement automatique des besoins de mobilité pendulaire des agents (lieux et horaires) et les possibilités de covoiturage Étude par un groupe de travail des conditions techniques et organisationnelles de la mise en place du télétravail et de ses diverses implications ; étude menée de façon articulée avec une réflexion sur le droit à déconnexion 			
Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input type="checkbox"/> Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'Air
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Direction des Ressources Humaines 		
Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> Direction des Bâtiments/ Pôle Logistique Mission Environnement et Développement durable Direction des Systèmes d'information 		
Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> SIPPEREC ADEME Métropole du Grand Paris 		

Impact budgétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> Subventions
	Coût à déterminer		

Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
	Acquisition vélos et VAE	Enquête mobilité sur les déplacements des agents Page dédiée à la mobilité sur l'intranet	Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo		
		Groupe de travail sur le télétravail			

Action n° D31	Réduire les impacts de la flotte municipale de véhicules				
Objectifs	Optimiser les choix en termes d'investissement et de gestion de la flotte pour réduire la consommation de carburants et les émissions induites				
Actions liées	D30 : Mise en place d'un PDA (Plan de déplacement d'administration)				
Contexte	<p>La flotte automobile municipale comprend 202 véhicules, composée de 69 véhicules légers, 71 véhicules utilitaires, dont 4 véhicules électriques de type Goupil, 1 véhicule hybride diesel/électrique, 3 Véhicules GPL, et 2 Véhicules GNV.</p> <p>Depuis 2013, 7 véhicules de classe Euro 0 ont été remplacés par des véhicules d'occasion ou neuf de classe Euro 4 ou Euro 5. Les véhicules remplacés étaient de motorisation plus ancienne et émissives en CO2 ; les véhicules achetés sont donc beaucoup moins polluants.</p>				
Description de l'action					
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le renouvellement de la flotte municipale : identifier les véhicules les plus polluants / consommateurs et les remplacer par des automobiles plus performantes et/ou à motorisation alternative (ex : électrique, gaz...). Pour 2017, il est prévu de faire l'acquisition d'un véhicule électrique pour les Agents de surveillance de la voie publique (ASVP), de 4 vélos traditionnels et 4 VAE (vélos à assistance électrique) Encourager la création d'une station Gaz naturel ville (Gaz naturel pour véhicules) sur la ville et négocier l'accès à cette future station pour les véhicules municipaux Poursuivre de la rationalisation de l'usage des véhicules de la flotte municipale par la mise en place d'un fonctionnement en pool automobile mutualisant les besoins des services en prêt de véhicules Programmation de stages d'éco-conduite ciblés en direction des services les plus utilisateurs de véhicules 					
Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input type="checkbox"/> Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'Air		
Pilotage	Direction des Bâtiments / Pôle Logistique				
Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> Mission Environnement et développement durable Direction des ressources humaines 				
Impact budgétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement	<input type="checkbox"/> Subventions		
	<input type="checkbox"/> < à 10 k€	<input type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€	<input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€	<input checked="" type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€	<input type="checkbox"/> > 500 k€
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
		Négociation de l'installation de la station GNV			
	Fonctionnement en pool finalisé	Étudier la possibilité d'installer des bornes de recharges électriques et les mettre en place à terme			
		Rounds annuels de formation des agents à l'écocoduite			
		Renouvellement continu des véhicules de la flotte automobile de la collectivité			

Envoyé en préfecture le 30/11/2017

Reçu en préfecture le 30/11/2017

Affiché le



ID : 093-219300555-20171123-DEL20171123_1-DE

Action n° D32	Optimiser l'éclairage public de la Ville et celui des bâtiments publics				
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir un éclairage public économe et performant grâce à l'utilisation systématique de leds • Réduire la pollution lumineuse nocturne • Diminuer les consommations électriques des bâtiments publics 				
Actions liées	A9 : Rénovation thermique du parc bâti de la ville				
Contexte	<p>La Ville de Pantin possède 2879 points de lumière répartis sur son territoire. Depuis 2014, elle s'est engagée dans le remplacement de l'ensemble de ses ampoules au sodium utilisés pour l'éclairage public par des leds consommant environ quatre fois moins pour une luminosité de meilleure qualité. Presque tout le parc de luminaires fonctionne désormais en basse consommation à l'exception de l'avenue Jean Lolive en attendant l'aménagement du Tzen pour un coût global actuel de 500.000€, amorti en 5 ans.</p> <p>La Ville compte parmi les pionnières de cette démarche en France où, sur neuf millions de points lumineux, seuls 10% sont en leds.</p> <p>Elle s'engage également dans une démarche vertueuse avec le remplacement des éclairages des bâtiments publics par des leds (cours d'école et bâtiments).</p>				
Description de l'action					
<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation de la rénovation intégrale des luminaires de l'éclairage public (équipement en leds basse consommation). • Étendre le dispositif de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) et de baisse de tension nocturne en concertation avec les acteurs locaux concernés et les habitants. • Mise en œuvre du remplacement des éclairages des bâtiments publics par des luminaires LEDS (cours d'écoles et bâtiments) 					
Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input type="checkbox"/> Adaptation	<input type="checkbox"/> Qualité de l'Air		
Pilotage	Direction des Espaces publics				
Autres services engagés					
Impact budgétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement <input type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Subventions				
<input type="checkbox"/> < à 10 k€ <input checked="" type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€ <input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€ <input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€ <input type="checkbox"/> > 500 k€					
	<u>Économies réalisées</u> : 64% de réduction des coûts énergétiques (coûts d'abonnement et de consommation cumulés) en ce qui concerne l'éclairage public				
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
Finalisation du passage en LED de l'éclairage public de l'ensemble de la ville					
Extension du système de GMAO (gestion de maintenance assistée par ordinateur)					

Action n° D33	Augmenter la portée des clauses environnementales dans la politique d'achat de la Ville
---------------	--

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la politique d'achat durable de la Ville via les clauses et critères environnementaux introduits dans les marchés publics Réduire les émissions de GES liées aux achats publics
------------------	--

Contexte	<p>La ville de Pantin, dans le cadre des marchés publics, a recours à l'achat de nombreux produits, services et matériaux, requis pour le fonctionnement de ses services. Le poste Achats représente à lui seul 26% des émissions de GES de la commune (notamment par la mise à disposition de repas). Ces achats et prestations représentent de ce fait un gisement non négligeable de réductions de l'empreinte écologique de ses activités.</p> <p>Après avoir réalisé l'évaluation de cette pratique, la collectivité poursuivra et renforcera sa démarche d'achat éco-responsable engagée depuis 2003.</p>
-----------------	---

Description de l'action

<ul style="list-style-type: none"> Systematiser l'introduction de clauses et critères environnementaux et sociaux dans les cahiers des charges des marchés publics dont l'impact est important en la matière. Établir un document de référence global en matière de développement durable dans le cadre d'une politique d'achats ambitieuse sur les exigences de la Ville en matière de produits et services (ex : vêtements en coton biologique, papier 100% recyclé...) Accompagner et former les services à identifier les enjeux liés au développement durable dans les marchés publics qu'ils engagent (en particulier pour les marchés récurrents), former les agents à l'analyse des offres sur les critères environnementaux (co-analyse avec MEDD, mémo méthodologique, etc.). Mettre en place des outils de suivi de la part représentée par les produits et services à haute performance environnementale dans les commandes effectuées par les services de la Ville

Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input type="checkbox"/> Qualité de l'Air
----------------------	---

Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Mission Environnement et Développement durable Direction des Affaires juridiques, des Achats et des Marchés publics / Pôle Marché publics
-----------------	--

Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> Direction Générale des Services Tous services prescripteurs
--------------------------------	--

Partenaires extérieurs	Entreprises candidates aux marchés publics
-------------------------------	--

<< Impact budgétaire	<input type="checkbox"/> Investissement <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Subventions
	<input checked="" type="checkbox"/> < à 10 k€ <input type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€ <input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€ <input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€ <input type="checkbox"/> > 500 k€

Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
	Mise en place des outils de suivi des marchés publics à enjeu et des marchés traités	Sensibilisation, accompagnement et formation des agents et services			
	Introduction des clauses et critères environnementaux dans les cahier des charges des marchés à enjeu				
	Analyse environnementale des candidatures				

Action n°D34	Favoriser l'intégration des écoGESTES par les agents		
Objectifs	Inciter les agents à la sobriété énergétique et à l'usage rationnel des ressources à leur disposition dans l'exercice de leurs fonctions		
Actions liées	D30 : Mise en place d'un PDA (Plan déplacement administration) D31 : Réduire l'impact de la flotte municipale de véhicules D32 : Optimiser l'éclairage public de la ville et des bâtiments publics		
Contexte	<p>L'enjeu est de réduire les postes de dépenses liés à la consommation d'énergie et de ressources fongibles dans le fonctionnement de la Ville (électricité, eau, fournitures), sachant que l'énergie est le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre de la ville (38 % du total pour 5 359 teq CO2). Si un des axes de réduction concerne la rénovation et la réhabilitation thermique des bâtis communaux, l'autre consiste à travailler sur l'usage du parc de bâtiments ainsi que sur le comportement des usagers.</p> <p>Un autre chantier reste l'encouragement au geste du tri qui progresse : 22,2 tonnes de papiers et cartons recyclés sur le seul centre administratif et Hôtel de ville en 2016, soit une tonne de plus qu'en 2015.</p>		
Description de l'action			
<ul style="list-style-type: none"> Déployer une campagne d'information/sensibilisation à destination des agents sur intranet et par voie d'affichage sur les différents écoGESTES qu'il est souhaitable de mettre en œuvre au quotidien dans l'exercice de leurs fonctions Rappeler en particulier les bons gestes de tri sur le lieu de travail (en lien avec un rappel des consignes à l'entreprise prestataire chargée du nettoyage des locaux).. Incorporer les éco-gestes dans les prescriptions du prochain livret d'accueil des nouveaux agents Rédiger et diffuser une charte des éco-gestes à l'ensemble des agents, notamment via affichage. Diagnostiquer les besoins et étendre le tri à la totalité des équipements de la ville 			
Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input type="checkbox"/> Adaptation	<input type="checkbox"/> Qualité de l'Air
Pilotage	Mission Environnement et développement durable		
Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> Direction Générale des Services Direction des Ressources humaines Direction de la Communication Direction des Systèmes d'information Direction des Affaires juridiques, des Achats et des Marchés publics 		
Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> ARENE IDF ADEME 		

Impact budgétaire	<input type="checkbox"/> Investissement	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement	<input type="checkbox"/> Subventions		
	<input checked="" type="checkbox"/> < à 10 k€	<input type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€	<input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€	<input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€	<input type="checkbox"/> > 500 k€

Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
		Lancement de la campagne sur les écogestes Mise en place d'une charte des écogestes			

Action n° D35	Sensibiliser les enfants dans les écoles et les centres de loisirs aux enjeux du développement durable
Objectifs	Permettre aux plus jeunes Pantinois d'acquérir des connaissances, des compétences et des comportements pour prendre des décisions éclairées aujourd'hui et demain et agir en citoyens responsables
Actions liées	<p>B16 : Développer le compostage dans les écoles</p> <p>B18 : Renforcer l'offre biologique et/ou en circuit-court sur Pantin</p> <p>B24 : Création d'un événement « Cinéma et environnement » avec le Ciné 104</p> <p>C28 : Expérimenter le pédibus scolaire</p>

Contexte	<p>L'éducation au développement durable est mise en œuvre dans les écoles élémentaires de Pantin depuis 2003 avec la création d'un Plan d'Éducation au Développement Durable et d'un service dédié (Mission Environnement et Développement durable).</p> <p>Depuis 2007, ce travail de sensibilisation est mené dans le cadre du « Portail de l'action éducative à l'école » né de l'association de la Ville de Pantin et de l'Inspection de l'Éducation nationale, regroupant l'offre pédagogique de nombreux autres services municipaux et de leurs partenaires sur différents thèmes (culture, santé, sport, patrimoine...), mais également dans le cadre des Temps d'activités périscolaires (TAP).</p> <p>Au total, la MEDD assure en moyenne plus de 130 séances d'animation par an dans les écoles (soit une quinzaine de parcours thématiques proposés dans le cadre du Portail), bénéficiant à plus de 650 enfants, ainsi qu'une quinzaine de séances dans les centres de loisirs bénéficiant à une soixantaine d'enfants. L'association Les Petits Débrouillards (conventionnée avec la Ville) et le Centre ornithologique d'IDF, assurent respectivement environ 80 et 20 séances par an dans le cadre du Portail. Sur les TAP, la MEDD, mais aussi des associations (ex : La Requincaillerie) ou encore le SYCTOM assurent également des actions pédagogiques sur les enjeux du développement durable.</p>
-----------------	--

Description de l'action

- Proposer dans le cadre du Portail de l'action éducative, ainsi que sur les temps d'activités périscolaires (pause méridienne, mercredis dans les centres de loisirs) et extrascolaires, une offre de parcours pédagogiques, d'ateliers et d'activités visant à la sensibilisation et à l'éducation aux sciences, à l'environnement et au développement durable
- Faire en sorte que cette offre pédagogique soit ancrée dans toutes les disciplines, tout au long de la scolarité dans l'élémentaire, et en concordance avec les objectifs et contenus des programmes de l'Éducation nationale
- Participer à l'appel à projets annuel d'Est Ensemble « Défi éco-mômes » concernant les centres de loisirs

Impact climat	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input type="checkbox"/> Qualité de l'Air
----------------------	---	--	---

Pilotage	Direction du Développement socio-culturel
-----------------	---

Autres services engagés	<ul style="list-style-type: none"> • Mission Environnement et Développement durable • Direction de l'Éducation et des Loisirs éducatifs • Direction des Espaces publics / Pôle Espaces verts
--------------------------------	---

Partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Inspection de l'Éducation nationale • Associations scientifiques et-ou environnementales (Petits débrouillards, Centre ornithologiques d'Île-de-France, ...) • Structures partenaires (Muséum national d'histoire naturelle, WWF, Cité de l'eau, Cité de l'air, parcs naturels départementaux, SYCTOM...) 				
Impact budgétaire	<input type="checkbox"/> Investissement	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement	<input type="checkbox"/> Subventions		
	<input type="checkbox"/> < à 10 k€	<input checked="" type="checkbox"/> 10 k€ à 50 k€	<input type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€	<input type="checkbox"/> 200 k€ à 500 k€	<input type="checkbox"/> > 500 k€
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021
	Action en continu				